

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixantième séance – Mardi 17 mai 2011, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M^{me} Anne Carron-Cescato*, *MM. Sylvain Clavel*, *Gérard Deshusses*, *M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz* et *M. Thierry Piguet*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 6 mai 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 mai, mercredi 18 mai et lundi 30 mai 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous excusons l'arrivée tardive de M. Manuel Tornare, qui a dû se rendre à une émission télévisée. Nous poursuivons notre ordre du jour avec les motions d'ordre.

3. Projet d'arrêté du 17 mai 2011 de M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Alexandra Rys, Patricia Richard, Hélène Ecuyer, MM. Georges Queloz et Jacques Hämmerli: «Jetons de présence et indemnités 2011-2015» (PA-128)¹.*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant que:

Le Conseil municipal, sur proposition de son bureau, lequel consulte au préalable les chefs et cheffes de groupe, fixe par arrêté, pour la durée de la législature, le montant des jetons de présence et indemnités à verser à ses membres et aux partis politiques représentés en son sein.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 135, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 20 avril 2005;
sur proposition du bureau du Conseil municipal,

¹ Annoncé et motion d'ordre 6784.

arrête:

Article premier. – Jetons de présence

Le montant des jetons de présence et indemnités à verser aux membres du Conseil municipal est fixé comme suit pour la législature 2011-2015:

a)	Séance plénière du Conseil municipal, par séance	137	francs
b)	Présidence du Conseil municipal, par séance	200	francs
c)	Repas, par séance plénière avec relevée	42	francs
d)	Séance de commission, par heure	105	francs
e)	Présidence d'une commission ou d'une sous-commission, par heure	147	francs
f)	Rapporteur ou rapporteuse de majorité, par heure d'étude de l'objet en séance de commission (montant versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	74	francs
g)	Rapporteur ou rapporteuse de minorité pour le rapport rendu (jeton unique versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	74	francs
h)	Rapporteur ou rapporteuse de la commission des naturalisations, par rapport rendu	126	francs
i)	Séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière	116	francs
j)	Chef-fe de groupe, par séance plénière du Conseil municipal; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer	157	francs
k)	Chef-fe de groupe, par séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer	157	francs
l)	Indemnité annuelle pour le président ou la présidente du Conseil municipal	7334	francs
m)	Indemnité annuelle pour un membre du bureau du Conseil municipal	3144	francs

Art. 2. – Voyage annuel du bureau du Conseil municipal

Une contribution annuelle de 10 000 francs est mise à la disposition du président ou de la présidente du Conseil municipal pour le voyage annuel du bureau. La participation du ou de la secrétaire de commission et de la secrétaire administrative est comprise dans cette contribution.

Art. 3. – Sortie annuelle – repas annuel d'une commission

Une contribution annuelle de 282 francs est attribuée à chaque membre du Conseil municipal pour les sorties des commissions, soit 221 francs pour la participation à la sortie d'une commission dont il fait partie, et 61 francs pour la participation à un repas d'une commission dont il fait partie; cette contribution annuelle est également attribuée, selon les mêmes critères, aux secrétaires de commission. Ces deux montants peuvent être cumulés lors d'une sortie de commission.

Art. 4. – Information et formation du Conseil municipal

Le bureau dispose d'une somme de 11 000 francs par année consacrée à l'information et à la formation des membres du Conseil municipal:

- 1000 francs en couverture de petits frais (frais de déplacement, indemnités, etc.) de spécialistes mandatés pour les travaux d'une commission;
- 5000 francs pour l'organisation, sur proposition de la présidence du Conseil municipal, d'une commission ou de sa présidence, d'une conférence ou d'une séance d'information d'intérêt général, ouverte à tous les membres du Conseil municipal dans le cadre de leur formation;
- 5000 francs pour l'organisation, par le Service du Conseil municipal, de formations spécifiques pour les membres du Conseil municipal.

Art. 5. – Participation aux frais des partis politiques

Une participation annuelle de 20 000 francs est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal.

Art. 6. – Les montants prévus dans le présent arrêté sont applicables dès la fin du délai référendaire.

Art. 7. – L'arrêté PA-68 accepté par le Conseil municipal le 7 novembre 2007 est abrogé.

Préconsultation

M^{me} Christiane Olivier (S). Le groupe socialiste vous présente un amendement pour réajuster les jetons de présence pour la législature 2011-2015. Cette proposition a été soutenue par le caucus:

Projet d'amendement

Augmentation de 10% des montants attribués en séance plénière, en commission, et pour l'élaboration de rapports, etc., à l'exclusion de diverses autres indemnités, et selon le tableau établi par le Service du Conseil municipal.

En effet, il est d'usage, lors de chaque début de législature, que le Conseil municipal sortant adopte un projet d'arrêté concernant les jetons de présence à allouer au Conseil municipal de la législature suivante – on pourrait d'ailleurs se demander pourquoi... Cela dit, étant donné que cette allocation doit faire l'objet de trois débats, et que le troisième débat doit avoir lieu au début de la nouvelle législature, le prochain Conseil municipal pourra réajuster le tir à sa guise.

Il est également d'usage d'adapter ces jetons de présence, pas tant au coût de la vie, mais plutôt à une valeur ajoutée. Cette augmentation de 10% peut paraître énorme, aux yeux de la population, mais je tiens à vous indiquer – sans vous noyer sous les chiffres – qu'elle correspond, par exemple, à une majoration de 13 francs pour une séance plénière de deux heures, de 10 francs pour une heure de séance de commission, de 7,40 francs pour les rapporteurs de majorité ou de 12 francs pour ceux de la commission des naturalisations. Pour le reste, c'est à l'avenant. Il ne s'agit donc pas d'énormes différences! Et, encore une fois, les indemnités de voyage, de repas, ou les indemnités de fonction pour le bureau et la présidence ne sont pas touchées par cet ajustement.

Comme je l'ai annoncé à la commission des finances, lorsque j'étais rapporteuse du bureau sur le budget 2011 du Conseil municipal, le coût annuel du Conseil municipal s'élève à 2 903 000 francs sur un budget de 1 milliard de francs, ce qui signifie, Mesdames et Messieurs, que nous représentons, pour notre travail, 0,26% du budget de la Ville...

Et je conclurai, sous forme de clin d'œil: bien que je défende la position de mon groupe, je n'en bénéficierai pas, puisque je suis très altruiste et que je ne siégerai pas lors de la prochaine législature...

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Nous attendons donc le dépôt de votre amendement.

M. Alexandre Wisard (Ve). Cet amendement ne changera pas grand-chose à la position des Verts, puisque nous refuserons ces augmentations de défraitements. Nous trouvons que le système actuel est bon, juste et raisonnable, et que nous sommes correctement rétribués pour les heures que nous passons à discuter de choses passionnantes – au demeurant – en séance plénière ou en commission.

Et nous pensons que ce serait un très mauvais message à donner à la population que d'augmenter nos attributions dans cette période difficile que nous vivons à Genève.

M. Alexis Barbey (L). Quand j'entends M^{me} Olivier, je me rends compte qu'il y a vraiment deux logiques qui s'affrontent... D'un côté, selon la représentante autoproclamée du Parti socialiste – que personne, apparemment, ne conteste sur cet objet – il est normal d'augmenter les jetons de présence des séances plénières et de commission. De l'autre côté, pour nous, libéraux, la norme n'est d'augmenter que si les raisons d'augmenter existent.

Où sont les raisons d'augmenter les jetons de présence du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs? Peut-on les trouver dans l'inflation? On ne peut pas les trouver dans l'inflation, puisqu'elle est extrêmement faible dans notre pays... et qu'elle n'est certainement pas de 10% sur quatre ans, ni même probablement de 2% sur quatre ans! Peut-on les trouver dans la qualité de nos interventions? (*Rires.*) J'aimerais pouvoir le dire, mais je trouverais assez présomptueux d'avancer une chose pareille. Est-ce que cela tiendrait, soudain, au rythme auquel nous réussissons à avancer? Notre ordre du jour est passé de six à treize pages A4! Mesdames et Messieurs, nous avons un rendement absolument lamentable! C'est pourquoi, aux yeux des libéraux et des radicaux, il n'y a absolument aucune raison pour prétendre à une augmentation de nos jetons de présence.

En outre, il faut voir la réalité en face. Si nous nous en tenons à la proportion des objets traités par rapport à ceux qui ne l'ont pas encore été, il nous faudrait plutôt diviser nos jetons de présence par deux! Les libéraux ne vont pas jusqu'à le demander, car nous pouvons véritablement apprécier le travail fourni et nous ne prétendons pas que les conseillers municipaux font moins bien leur travail parce qu'ils ont un plus faible rendement. C'est une question de débat démocratique. En revanche, les libéraux demandent d'en rester à la situation actuelle et d'avoir la décence de dire que, si nous n'avons pas un meilleur rendement, nous ne devons pas avoir un meilleur salaire!

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Oui, Monsieur Barbey, il y a des tas de raisons d'adapter les jetons de présence! Le travail a augmenté de manière exponentielle – ceux qui sont là depuis très longtemps l'ont remarqué – pas seulement le travail en commission, mais aussi le travail de commission, chez soi. Et puis, dans certaines commissions, personne ne veut faire de rapport. Il y en a toujours plus... Par conséquent, il est normal que ceux qui font un travail important soient rétribués plus correctement. Il me semble d'ailleurs que certains, parmi ceux qui sont là depuis peu, sont très contents d'avoir ces jetons de présence.

En outre, nous avons beaucoup d'informations à consulter par nous-mêmes, et de lecture de documents. Les rapports sont beaucoup plus fouillés qu'auparavant. Quand vous avez cinq ou six séances de commission, le rapport ne se rédige pas en cinq minutes! Le travail que chacun fait, ou est censé faire, doit être payé à sa juste valeur, et c'est pourquoi ces jetons de présence doivent être adaptés.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, il est amusant de voir que ceux qui sont contre les jetons de présence sont, comme par hasard, ceux qui en ont le moins besoin! (*Protestations.*) Eh oui! C'est comme ça! Et puis, ce sont aussi ceux qui sont les moins présents... Dans les commissions où je siège, je dois dire que les représentants de l'Entente sont souvent absents, et quand je dis souvent, c'est un immense euphémisme! Visiblement, le travail ne les intéresse pas, pas plus que la rémunération, ce que j'entends bien, puisqu'ils n'en ont pas besoin!

Rendement et salaire: il ne s'agit pas d'un salaire, mais simplement de la rémunération d'un service rendu à la population que nous représentons. Il est normal que nous soyons défrayés pour le temps que nous y consacrons. C'est plutôt ainsi que je l'envisage. Alors, il se peut qu'il y a dix ou quinze ans le montant des jetons de présence ait été correct et ait correspondu au travail. Ce n'est plus le cas! Aujourd'hui, le travail est plus complexe; il est plus long. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, une séance de commission ne consiste pas simplement à faire acte de présence. C'est aussi connaître son dossier et l'avoir travaillé un minimum. Cela représente des heures de travail avant la séance de commission. Et c'est pareil pour les séances plénières qui nous occupent aujourd'hui, en tout cas pour certains d'entre nous, puisque j'en connais beaucoup qui interviennent mais qui n'ont même pas l'ordre du jour sous les yeux!

Pour avoir siégé au Grand Conseil pendant huit ans, je sais que le travail municipal est un énorme travail, bien plus important qu'au Grand Conseil: on siège plus longtemps sur des dossiers bien plus complexes. Nous avons des obligations et des délais à tenir. C'est un travail difficile! Alors, quand je vous entends dire que le salaire se fait au rendement, je ne sais pas de quel rendement vous parlez, Monsieur Barbey, parce que, ici, nous ne sommes pas à l'usine! Ici, normalement, nous sommes censés penser un tout petit peu et, surtout, nous sommes censés gérer la cité. C'est d'ailleurs ce que veut dire le mot «politique» – je vous le rappelle. Notre travail consiste à faire en sorte que la population vive le moins mal possible. C'est pour cette raison que nous avons des dossiers.

Vous et moi, nous connaissons la place que prennent ces dossiers, chez nous et dans notre vie quotidienne, d'autant plus que notre travail ne se résume pas à leur étude. Il est aussi la conséquence de nos discussions, des relations que nous nouons et des accords que nous passons. Tout cela prend du temps! Or, si nous

calculions le temps réel passé sur nos dossiers, par rapport à ce que nous gagnons aujourd'hui, nous constaterions que nous ne sommes pas si bien payés que cela. L'autre jour, j'ai fait le calcul pour voir à peu près à quel tarif horaire correspondait un dossier. On arrive à 20 ou 25 francs l'heure, ce qui ne me paraît pas être un salaire extraordinaire! En tout cas, quand j'entends M. Barbey parler de rendement et de salaire, je sais très exactement à quel parti il appartient! Or, en l'occurrence, ce n'est pas notre position.

Pour notre part, nous pensons que tout travail mérite au moins un dédommagement, un dédommagement pour la vie de famille et les conditions de travail difficiles, car, parfois, nous sommes obligés de manquer notre travail ou de demander des dérogations. Il existe un certain nombre de contraintes qui justifieraient largement que nous ayons des jetons de présence un tout petit peu plus importants. Nous n'avons pas demandé de les doubler, mais simplement de les augmenter légèrement pour qu'ils représentent, plus ou moins, le digne remerciement que mérite le travail que nous fournissons tous dans cette enceinte. Certes, tout à l'heure, je me moquais de vous parce que certains sont absents – c'est d'ailleurs souvent pour des raisons professionnelles – mais il est vrai que tout le monde, dans cette enceinte, fournit un énorme travail.

C'est pourquoi nous méritons... non pas un salaire, parce qu'il ne s'agit pas d'un salaire. En plus, chacun doit rendre à son parti une partie de ce qu'il reçoit! C'est donc encore moins que ce que la population imagine. Mais nous méritons d'être augmentés ou, en tout cas, que les conseillers de la prochaine législature le soient. Cette majoration me semble parfaitement justifiée, et je ne vois pas pourquoi elle serait exagérée.

L'exagération, pour l'instant, c'est d'être très mal payés pour un énorme travail... que nous avons accepté, je suis d'accord avec vous! Nous avons accepté de prendre cette charge, mais permettons aux prochains d'être traités de manière plus équitable! (*Remarques.*) Je pourrais avoir le bonus et je parle autant que je veux, puisque j'ai sept minutes! Dix même! Ce n'est donc pas une exagération et l'augmentation demandée n'a rien d'extraordinaire. Alors, ne nous obligez pas à vous parler comme à des patrons! Souvenez-vous que vous êtes du même côté que nous, c'est-à-dire des conseillers municipaux qui se donnent énormément de mal pour faire un travail difficile.

M. Guy Dossan (R). J'ai beaucoup apprécié le grand numéro de Cosette des *Misérables* de notre amie Salika Wenger. C'est merveilleux! La population qui vous écoute – chère collègue – doit se dire que c'est beau, ces 80 conseillers municipaux qui font de la politique pour le plaisir et qui ne sont pas rémunérés! Mais, Madame la présidente, chers collègues, de qui se fiche-t-on? Je vous

rappelle que nous ne faisons pas de bénévolat! Nous sommes payés 100 francs l'heure non imposables... De cela, personne ne parle!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Les heures de présence!

M. Guy Dossan. Les heures de présence... (*Remarque de M^{me} Wenger.*)

La présidente. S'il vous plaît, Madame Wenger!

M. Guy Dossan. En outre, j'ai bien entendu M^{me} Ecuyer dire que le travail avait augmenté. Mais le travail a augmenté parce que nous le voulons bien, Mesdames et Messieurs! Je suis d'accord qu'il y a beaucoup de propositions, mais c'est devenu très à la mode, dans beaucoup de commissions, d'auditionner le ban et l'arrière-ban pour chaque proposition – pour se faire plaisir – si possible un magistrat cantonal, car c'est quand même très gratifiant d'auditionner un conseiller d'Etat quand on est un petit conseiller municipal de la Ville de Genève! Dans les grandes commissions, d'ailleurs, l'objectif est souvent aussi d'auditionner un maximum de gens. Il ne faut pas dire que le travail augmente parce que nous donnons ainsi l'impression que c'est l'administration municipale qui nous bombarde de travail! Je ne le pense pas; je pense plutôt qu'on s'autoallume!

D'autre part, vous parlez des rapports de commission, Mesdames et Messieurs. Je siège depuis un certain temps dans ce Conseil municipal et, à l'époque, nous avions des documents faits par les rapporteurs eux-mêmes. Maintenant, si vous lisez la plupart des rapports, vous verrez que ce sont des copier-coller des notes de séances, à quelques exceptions près. Je pense donc que nous n'avons simplement pas le droit de demander des augmentations! Je vous rappelle que nous nous sommes déjà augmentés lorsqu'il a fallu payer les charges sociales. Alors là pourquoi pas? Mais si tous les quatre ans nous nous augmentons de 10%, alors que l'inflation n'est pas de 10%, je me dis qu'il y a quand même un problème! Il faut être raisonnable!

Enfin, je peux comprendre M^{me} Wenger quand elle dit qu'il y a du travail hors séance. Mais, hormis ceux qui prennent des rapports et qui ont – c'est possible – un peu plus de travail, pour une grande majorité d'entre nous, la plus grande part du travail se fait en commission. Néanmoins, avec 100 francs l'heure en commission, je pense que nous sommes convenablement payés pour le travail que nous effectuons. Il est donc évident que nous refuserons cette augmentation.

M^{me} Christiane Olivier (S). J'aimerais apporter une petite rectification par rapport à l'intervention de M. Barbey. Je n'ai pas dit que nous augmentions les jetons de présence de façon automatique. J'ai dit qu'il était d'usage que le Conseil municipal réajuste les jetons de présence en début de législature. J'en veux pour preuve le tableau qui nous a été fourni, et qui montre que, depuis 1995, à chaque nouvelle législature, le Conseil municipal a réajusté les jetons de présence. Personnellement, je ne vais pas me battre pour ce projet d'amendement. Je m'en remettrai à la sagesse de ce Conseil municipal, car, étant donné le succès que j'ai remporté au cours de cette séance, je ne suis même pas certaine que l'entièreté de mon groupe me suivra.

M^{me} Marie Chappuis (DC). J'aimerais rassurer M^{me} Wenger; ce n'est pas parce qu'on est du centre droit qu'on est nécessairement riche. Cela m'arrangerait mais, malheureusement, ce n'est pas le cas! Je crois que nous avons juste quelques scrupules à dépenser l'argent du contribuable. Or, en ce qui me concerne, contrairement à ce que prétend M^{me} Wenger, recevoir 105 francs l'heure n'est pas être mal payé. Une fois de plus, je constate qu'A gauche toute! a quelques goûts de luxe! (*Protestations.*) Ce n'est pas nouveau, puisque, quand bien même la gauche déteste les inégalités, elle adore les privilèges! On l'a vu lors du vote du budget, quand elle a proposé un amendement pour s'attribuer des abonnements TPG gratuits, et on le voit de nouveau ce soir.

Je suis assez mal à l'aise avec ce débat, d'une part, parce que ce ne devrait pas être aux conseillers municipaux de fixer leurs propres jetons de présence, d'autre part, parce que nous ne faisons pas ce travail pour l'argent. Si tel est le cas, alors nous ne sommes pas là pour les bonnes raisons!

M. Jacques Baud (HP). Si nous faisons vraiment le travail pour lequel nous avons été élus, il s'agit d'un énorme travail. Les jetons de présence ne sont pas un salaire! Nous ne sommes pas payés! Le principe du jeton de présence a été choisi pour compenser nos frais. A la base, c'est cela, et rien d'autre!

Il est donc bien évident que, pour beaucoup d'entre nous, le travail est énorme: cela représente deux à quatre heures par jour, voire toute la semaine, en dehors des heures de présence... cela, bien sûr, si on fait son boulot, pas si on glande! Il faut parcourir la ville, il faut aller voir ce qui ne va pas, poser des questions, se renseigner... Cela n'arrête pas! Si nous faisons notre travail... Malheureusement, il y en a beaucoup qui ne le font pas, et c'est bien triste! Et, pour faire ce boulot, beaucoup parmi nous manquent des heures de travail et ont des pertes de salaire. Il est donc normal qu'il y ait une compensation.

Projet d'arrêté: jetons de présence et indemnités 2011-2015

D'autre part, j'estime que, dans cette assemblée, nous faisons des choses inadmissibles. Nous perdons du temps et nous posons des questions inutiles. Pour un objet simple, nous discutons pendant trois heures! Tout cela, c'est de l'argent pris au contribuable. Quelque part, il faut rationaliser notre travail; le faire d'une façon honnête, carrée, solide.

L'augmentation des jetons de présence est normale: 10 ou 15 francs de plus, ce n'est pas exagéré! Cela ne ruinera pas la République. Néanmoins, j'aimerais que nous soyons beaucoup plus honnêtes dans notre activité, moi y compris. Nous aurons moins de travail et peut-être moins d'heures de séances, mais nous ferons notre boulot correctement.

M. Alexis Barbey (L). En écoutant M^{me} Wenger, je ne peux dire qu'une chose: si je pouvais négocier mon salaire avec mon entreprise, il est clair que j'aimerais bien le faire augmenter de 10% chaque année, tout au moins de 10% tous les quatre ans. Compte tenu des circonstances économiques qui président à la vie actuelle, ce serait certainement une très bonne affaire... Mais, dans ce Conseil municipal, c'est en tant que conseillers municipaux que nous devons nous prononcer et, comme le disait M. Jacques Baud, nous sommes rémunérés avec des jetons de présence. Il ne s'agit pas d'un salaire – je l'ai bien compris, vous me l'avez assez répété – je ne les considérais de toute façon pas comme tels.

Cela dit, que signifie, au fond, un jeton de présence, Mesdames et Messieurs? Si vous regardez ce qui se passe dans la plupart des séances, qui d'entre nous prend la parole sur les objets que nous traitons et combien de personnes se contentent d'être là et, éventuellement, de voter en fin de discussion? Mesdames et Messieurs, si vous faites un réel travail d'introspection, vous vous rendrez compte que, sur 80 conseillers municipaux, il y en a déjà toute une partie qui restent chez eux, et qui ne touchent donc pas de jetons de présence. Quant à ceux qui sont là, une écrasante majorité d'entre eux n'interviennent pas, ne se sont pas préparés, votent comme leur parti leur a dit de voter; ils ne sont là que pour une seule seconde, celle où il faudra appuyer sur le bouton. Pour le reste, leur contribution est absolument de néant et, par conséquent, ils sont très bien payés... (*protestations*) ... à ne rien faire, ou presque.

En outre, Madame la présidente, ces jetons de présence sont soumis à déclaration, mais pas soumis à l'impôt. Il y a une énorme injustice. Il est nettement plus avantageux de gagner 100 francs quand on est un conseiller municipal qui touche un salaire conséquent et qui est imposé à 35 ou 40% plutôt qu'un conseiller municipal ne payant pas d'impôt, puisque, à Genève, comme vous le savez, l'impôt n'est perçu qu'à partir d'un revenu de 40 000 francs par année.

D'autre part – et je voudrais prendre un ton un peu plus confidentiel pour l'exprimer – nous sommes en train de dire que nous sommes payés pour rendre

un service à la population. Mesdames et Messieurs, avez-vous vraiment l'impression, en votre âme et conscience, que les éternels débats auxquels nous nous livrons en séance plénière et que les innombrables demandes d'audition que nous votons en commission sont vraiment un service que nous rendons à la population? Est-ce que, de temps en temps, nous ne serions pas plutôt en train de nous chatouiller pour nous faire rire?

Il faut voir la vérité d'un jeton de présence; il faut voir la vérité du coût des 2 903 000 francs alloués au Conseil municipal. Cela n'a d'autre objet que de payer le fonctionnement de la démocratie. Et là, je me permets de le dire avec le plus grand respect, non pas pour les bancs d'en face en général, mais pour le groupe A gauche toute! en particulier, dans lequel la contribution des membres à leurs partis, grâce à leurs jetons de présence, est extrêmement supérieure à celle de n'importe quel autre parti.

En effet, ils sont dans des partis qui ont peu de revenus parce qu'ils touchent peu de contributions, sous forme de cotisations, et que les salaires moyens payés y sont assez bas. C'est pourquoi, pour exister, ces partis s'appuient énormément sur les contributions de leurs élus. A ce titre, je tiens à saluer leur travail, leur présence, leur combativité, qui ne sert pas à alimenter leurs revenus personnels, ni à remplir leurs poches, mais bel et bien à permettre à leurs partis de survivre et de s'exprimer. Je pense que cela mérite d'être souligné.

En revanche, Mesdames et Messieurs, penser que les jetons de présence sont là pour récompenser notre travail, c'est franchement surfaire la réalité! La réalité, c'est que les jetons de présence sont là pour payer le prix de la démocratie! Ce prix est important, et il faut le payer. Néanmoins, je ne pense pas que les résultats de la démocratie, telle que nous l'exerçons, ici, au Conseil municipal, justifient que nous augmentions de 10% nos jetons de présence. C'est pourquoi le groupe libéral et le groupe radical vous proposent d'en rester aux montants des jetons de présence et des défraitements que nous avons jusqu'à présent.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mesdames et Messieurs, il y a encore cinq personnes inscrites; d'autres arriveront peut-être dans l'intervalle... Je crois qu'à ce stade tout, à peu près, a été dit. Je vous encourage donc à limiter vos interventions, afin que nous puissions poursuivre notre ordre du jour, car c'est précisément ce que vous défendez en ce moment.

M^{me} Danièle Magnin (HP). Il pourrait sembler non nécessaire d'augmenter ces jetons de présence, mais il se trouve que le prix de l'essence atteindra bientôt 2 francs le litre et que le loyer d'un quatre-pièces, dans mon quartier, représente le

Projet d'arrêté: jetons de présence et indemnités 2011-2015

montant d'un salaire moyen suisse. (*Remarques.*) Vous ne trouverez rien au-dessous de 4000 francs pour un appartement de quatre pièces – même de 5000 francs – alors que le salaire moyen suisse est de 5000 francs... Merci de bien vouloir respecter ce que j'ai à dire, s'il vous plaît!

Durant les quatre dernières années consacrées à mon activité de conseillère municipale, j'ai vu fondre mon chiffre d'affaires dans une mesure extrêmement importante parce que je n'avais plus le temps nécessaire à consacrer à mon activité professionnelle, en particulier aux tâches administratives, puisque, lorsqu'on est indépendant, on doit facturer son travail.

En outre, ceux qui s'estiment libres de ne pas déclarer leurs jetons de présence aux impôts commettent une erreur, et peut-être même une faute, puisque, selon l'arrêté du Conseil d'Etat que nous transmet chaque année Marie-Christine Cabussat, notre cheffe du Service du Conseil municipal, seuls les 5000 premiers francs de ce que nous gagnons n'ont pas à être déclarés, le reste oui... (*Exclamations.*) Alors, si ce n'est pas le cas, je voudrais qu'on me le dise de façon précise parce que, moi, je déclare le tout!

Par-dessus le marché, certains partis, certains chefs de groupe font parfois des manœuvres, qui ne sont pas toujours très claires et très honnêtes, pour réussir à s'approprier vos jetons de présence... (*Exclamations.*) Ce qui fait qu'au bout du compte on n'a pas toujours grand-chose! C'est pourquoi, moi, je voterai l'augmentation.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je rejoindrai les propos de notre présidente, car, effectivement, tout a été dit. Je remercie le représentant libéral d'avoir souligné qu'à gauche les camarades du Parti socialiste versent 50% de leurs jetons à leur parti, et que, pour la plupart d'entre nous, à A gauche toute! – Ensemble à gauche - nous en reversons 75%. Je ne pense pas que cette augmentation soit indécente, puisque, en réalité, elle n'est pas de 10%, mais bel et bien de 10% sur huit ans. Ces jetons de présence ne sont donc ni un salaire, ni une indemnité totalement indécente.

Pour le respect de ceux qui siègent dans cette enceinte, il convient d'ailleurs de garder la mesure, et de ne pas prendre ce prétexte pour prétendre que nous nous enrichissons en faisant de la politique. M^{me} Magnin l'a rappelé – et je la remercie – certains élus sont obligés de réduire leur temps de travail pour assurer leur mandat. Alors, oui, c'est un choix à faire, mais vous savez aussi ce que cela représente en termes de charge de travail: je parle des coups de fil, des déjeuners, des dîners, des événements que nous devons sponsoriser pour pouvoir négocier certains projets, ou des discussions que nous avons pour nous mettre d'accord.

Cela dit, les partis de gauche n'ont pas besoin des jetons de présence de leurs élus pour fonctionner. La composante dont je fais partie – et je pense que c'est aussi le cas de mes camarades des autres composantes – n'a pas besoin d'être représentée dans un parlement pour vivre. Nous le faisons par conviction. Si nous n'avions pas ces revenus-ci, nous ferions de toute manière ce travail, contrairement à certains élus de droite, qui sont dans des partis par opportunisme, et je n'ai pas du tout honte de le dire... J'ai d'ailleurs vraiment modéré mes propos, car nous savons comment leurs partis sont sponsorisés. C'est pourquoi je pense que c'est un peu facile de venir, ici, faire la leçon aux représentants des trois quarts de la population et nous dire que nous voulons encore nous enrichir en présentant un projet pareil, alors que, pour leur part, ils ont des rentrées d'argent et qu'ils représentent les milieux financiers de la place.

Et puis, Madame la présidente, je ne voulais pas entrer dans un débat relatif aux conseils d'administration, mais force est également de constater que, dans la plupart de nos conseils extraparlementaires, nous avons énormément d'élus de droite. Alors, Madame la présidente, je leur pose la question: si vraiment ils sont gênés d'être dédommagés en touchant des jetons de présence, je les invite à renoncer à tous les sièges où ils représentent le Conseil municipal et où, d'ailleurs, ils font certainement un excellent travail. Mais il faut quand même rester un peu cohérent. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter cette si faible augmentation de 10% en huit ans et à clore ce débat, car, effectivement, tout a été dit!

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale, je crains que, ni vous ni moi-même, nous n'ayons été entendues. Il y a toujours cinq personnes inscrites...

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je serai bref, car, effectivement, il faut que ce débat se termine rapidement. Je trouve que les propos de M^{me} Figurek, qui nous accuse de faire de la politique par opportunisme, pour nous enrichir, sont tout à fait indécents. Je ne pense pas que ce soit le cas pour aucun membre de notre groupe. Dans chaque parti, il y a peut-être des brebis galeuses mais en tout cas pas au sein du Parti libéral-radical de ce Conseil municipal.

D'autre part, vous parlez des jetons de présence, Mesdames et Messieurs, mais vous oubliez de dire que ce Conseil municipal, durant cette législature, a bénéficié de plusieurs centaines de francs supplémentaires par année, via un abonnement TPG gratuit. Vous oubliez de dire que nous bénéficions gratuitement d'un ordinateur, d'une imprimante, d'une connexion internet, de la *Feuille d'avis*

officielle et de baby-sitters. Ces dernières années, nous avons donc suffisamment acquis de nouveaux avantages.

Il faudrait quand même que nous nous interrogiions un jour sur le ratio entre le pouvoir de ce Conseil municipal et son coût, puisque nous sommes le Conseil municipal de Suisse qui a le moins de compétences; pourtant, nous sommes celui qui coûte le plus cher! C'est pourquoi, ce soir, je lance la réflexion sur l'idée d'un défraiement, non pas à l'heure, mais sur la base d'un forfait lié à une activité municipale normale. Il s'agit d'éviter de nous surajouter des heures de commission – comme nous le faisons régulièrement – où nous demandons des auditions supplémentaires, où nous pinaillons, où nous refaisons le travail des autres commissions. C'est parfaitement inutile! Je demande formellement que nous lancions le débat sur un défraiement au forfait, et non plus à l'heure. En l'état, nous refusons donc ces amendements socialistes.

M. Christian Lopez Quirland (S). Je n'ai aucun intérêt personnel à voter ces amendements, étant donné que je ne me suis pas représenté pour la prochaine législature. Néanmoins, je trouve que les critiques que nous nous adressons mutuellement sont regrettables, car elles ne permettent pas de rehausser la vision que nos concitoyennes et concitoyens peuvent avoir de la politique. Je regrette réellement d'entendre dire que des gens viennent dans cette enceinte juste pour appuyer sur le bouton et se payer des jetons de présence. Cela donne l'impression qu'on en sort enrichi...

Moi, pendant quatre ans, j'ai vu des hommes et des femmes – quel que soit le bord – s'engager et décider de mener un combat politique par conviction parce qu'ils avaient envie de donner et de mettre en action leurs croyances. Mais, en tout cas, je suis convaincu, en sortant de ce Conseil municipal, que les conseillers municipaux et les conseillères municipales ne sont pas des profiteurs.

Bien sûr, quand on y regarde de plus près, on peut concevoir qu'il y ait une part d'indécence dans le fait de s'octroyer une augmentation de 10%. Pourquoi pas de 2%? Pourquoi pas rien du tout? Pourquoi pas le double? Je peux le concevoir intellectuellement; mais le fait est, Mesdames et Messieurs, que nous sommes confrontés à une réalité qui touche l'ensemble du monde politique, et pas seulement au niveau municipal. En effet, si nous nous penchons sur la sociologie du prochain parlement, certes, il est issu de la volonté politique, mais, professionnellement, il ne reflète pas du tout la composition de la société genevoise! Je ne vois pas, dans cette enceinte, de personnes qui travaillent dans le bâtiment, à la Migros ou à la Coop; je ne vois pas d'ouvriers, d'employés; je ne vois pas de femmes au foyer, je le regrette... (*M^{me} Latella attire l'attention de M. Lopez Quirland.*) Une! Bravo... lesquelles, en plus, doivent faire d'énormes sacrifices!

Mesdames et Messieurs, un jour, nous devons nous interroger sur la façon dont nous voulons vivre ce parlement, mais je ne pense pas que nous serions en train de voler le contribuable si nous augmentions de 10% ces jetons de présence. Moi, j'ai confiance, et je respecte l'ensemble des conseillères municipales et conseillers municipaux qui sont engagés, ici, dans ce parlement.

La présidente. Je me permets un petit intermède joyeux. Je salue à la tribune du public la présence de M. Roberto Brogгинi, député et ancien président bienheureux de ce Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Wisard (Ve). Ce qui nous dérange, nous, les Verts, dans cette séance qui tourne à l'autoflagellation collective, c'est le discrédit qu'elle jette sur le fonctionnement de ce parlement, dès lors que nous parlons de sa rémunération.

Je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que ce parlement est composé de 80 personnes – j'ai envie de dire 80 braves gens – des gens honnêtes qui défendent des idées politiques, qui ont été élus par le peuple – il ne faut quand même pas l'oublier – et qui essaient de faire pour le mieux. Certes, comme je l'ai entendu de la bouche du représentant du Parti libéral, certains travaillent plus que d'autres. Eh bien, c'est comme cela! C'est aussi le cas dans les administrations et dans le privé. En écoutant cette argumentation, on pourrait d'ailleurs se demander s'il ne faut pas, à la limite, instaurer un salaire au mérite: vous serez plus payés si vous faites beaucoup d'interventions et si vous produisez beaucoup de rapports... Je provoquais un peu, vous l'aurez compris.

Le groupe des Verts a aussi entendu qu'à droite ce sont des grands méchants qui n'ont pas besoin de jetons de présence, puisqu'ils sont tous millionnaires, et qu'à gauche il y a des gens qui ne font par leur boulot, qui ne travaillent pas leurs dossiers et que, par conséquent, il ne faut pas augmenter ces jetons! C'est impressionnant! Il faut arrêter, Mesdames et Messieurs!

Pour les Verts – j'insiste bien là-dessus – nous sommes 80 braves gens qui n'avons pas forcément les mêmes idées – ce qui tombe bien, sinon nous aurions une monoculture politique – mais qui votons quand même un budget, à hauteur de 1,2 milliard de francs, pour des prestations qui fournissent à la population de la ville de Genève des institutions de la petite enfance, des écoles, de la culture, du sport et des espaces publics. Nous essayons de contrôler ce que fait le Conseil administratif, et vous serez d'accord avec moi que ce n'est pas toujours simple! Par conséquent, arrêtons maintenant cette séance gauche-droite de lutte des classes et d'autoflagellation!

Je vous confirme que les Verts n'augmenteront pas ces jetons de présence, que nous estimons justes. Nous ne sommes ni surpayés ni sous-payés. Nous sommes payés en fonction d'une prestation, d'un contrôle que nous offrons à la population, et je vous en remercie.

M. Gilbert Schreyer (UDC). Chers collègues, je suis simplement un technicien, et je prends les chiffres tels que M. Dossan nous les a donnés. En commission, nous sommes payés 105 francs l'heure. Si on multiplie ce montant par 1800 heures par année, puis si on divise par 12, cela représente un salaire de 15 750 francs par mois... au noir, qui plus est! (*Protestations.*)

La présidente. Monsieur Schreyer, vos paroles vous appartiennent! Il nous reste trois interventions. Monsieur Thomas Boyer, vous avez la parole.

M. Thomas Boyer (R). Je pense que, pour le téléspectateur qui a le courage de nous écouter, le débat de ce soir doit vraiment être ridicule. Il doit se dire que nous ne manquons ni de toupet, ni d'indécence pour venir parler dans cette enceinte de nos problèmes personnels, comme je l'ai entendu: un tel parlait de ses problèmes de logement, un tel de ses difficultés à devoir reverser 75% de ses jetons à son parti... Mais, enfin, Mesdames et Messieurs, nous sommes là pour parler de politique! Nous sommes là pour défendre les intérêts des concitoyens qui nous ont élus, non pas pour parler de nos problèmes personnels!

En outre, nous avons dit à plusieurs reprises que le travail devenait plus complexe et plus lent. Certes, il devient plus lent, mais nous sommes responsables de notre agenda et de notre calendrier! Augmenter la rémunération de ce Conseil reviendrait, finalement, à récompenser l'inefficacité et la lenteur que nous voulons bien nous donner. Oui, il s'agit d'un sacrifice, en termes de temps, en termes de vie personnelle et familiale. Mais, comme l'a dit mon préopinant, 100 francs l'heure pour les commissions, cela correspond à une rémunération de l'ordre de 16 000 francs par mois, net d'impôt. Or, je connais peu de nos concitoyens qui gagnent ce montant. Alors, un peu de décence! (*Protestations.*) Un dédommagement, certes, mais 100 francs l'heure me paraît déjà largement suffisant!

Enfin, quelle caste de privilégiés sommes-nous pour nous octroyer nous-mêmes nos augmentations? Là aussi, il y a comme un biais dans le système! Un peu de décence, s'il vous plaît, à l'égard des personnes qui nous ont élus, qui nous regardent et qui, ce soir, doivent se dire que ces gens-là viennent se plaindre de leur logement, de leurs problèmes de fin de mois, alors qu'ils gagnent 100 francs l'heure! S'il vous plaît, revenons à un tout petit peu de raison!

M^{me} Salika Wenger (AGT). M. Schreyer nous a expliqué que nous gagnons l'équivalent de 15 000 francs par mois. Alors, je ne sais pas combien de commissions il fait, mais moi qui siège à la commission des finances, à la commission des arts et de la culture, et qui remplace souvent ceux qui ne viennent pas dans d'autres commissions, je peux vous garantir que lui il n'y est pas non plus! Je ne sais donc pas de quoi il parle! (*Brouhaha.*)

Quant au Monsieur à la cravate, là-bas, qui nous donne des leçons en nous parlant des 16 000 francs par mois, je suis navrée de devoir lui demander où il a trouvé de pareils chiffres, parce que certains d'entre nous ont un travail nourricier, et qu'en plus des huit à dix heures qu'ils y passent, ils sont venus siéger pour vous voir déposer des amendements débiles, pendant quatre heures, lors du vote du budget! (*Exclamations.*) J'ai fait le compte de ce qu'a coûté cette plaisanterie! Et vous venez maintenant nous donner des leçons de morale! Mais, arrêtez, c'est grotesque! Souvenez-vous de ce que vous avez fait! Quatre heures d'amendements débiles où vous demandiez des vélos roses, des rues avec des impasses... Combien ont coûté ces quatre heures? Pour notre part, nous n'avons pas ouvert la bouche, pas un seul ou une seule d'entre nous!

Une voix. Mais arrête, c'est indécent, là!

M^{me} Salika Wenger. D'accord? Alors, arrêtez de nous faire la leçon! Vous avez tout ce qu'il faut pour vivre, c'est très bien! Ce n'est pas le cas de tout le monde. Il y a des gens pour qui faire ce travail, ce soir, est un sacrifice. Alors, arrêtez de nous parler comme si nous étions des débiles mentaux! Tout travail mérite salaire, ne vous en déplaît, Messieurs les libéraux! (*Remarques.*) Peu importe!

Maintenant, revenons-en au fait et arrêtez de me parler des 15 000 ou 16 000 francs que personne n'a jamais vus! On n'a jamais vu cela. Tous autant que nous sommes, nous avons quoi? Trois commissions chacun? Trois commissions de deux heures, cela fait quoi, 600 francs? Certes, pour notre part, nous n'avons pas l'avantage des partis de droite d'être financés par les entreprises. Nous, nous ne vivons que de nos jetons de présence, et nos partis ne vivent que de cela. Alors, effectivement, de temps en temps, nous pensons que nous faisons beaucoup de travail pour peu de rémunération. Mais nous sommes là durant les soirs de séance plénière et en commission, comme vous, et quand je dis comme vous, c'est parce que j'ai décidé d'être très aimable, puisque de nombreuses fois – et presque tout le temps – vous êtes absents, Messieurs et Mesdames de la droite! (*Exclamations.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, j'en appelle au calme! J'aimerais que nous terminions rapidement ce débat. Arrêtez de vous bagarrer! C'est totalement inutile!

M. Pascal Rubeli (UDC). Pour partir en vrille, nous sommes partis en vrille! Mesdames et Messieurs, mettez-vous une seule seconde à la place des gens qui nous écoutent, notre électorat, notre population... (*Exclamations.*) Faites-le de ce côté-ci, comme de ce côté-là! Ils ont légitimement le droit de se poser des questions extrêmement sérieuses sur notre manière de procéder...

Nous n'allons pas parler d'argent, maintenant. Nous sommes défrayés pour des heures que nous faisons, quel que soit le montant, guère plus, ni moins, et c'est lié à notre capacité de travail. Alors, comme il a été dit, il y a ceux qui travaillent et qui sont payés plus, ceux qui ne travaillent pas et qui ne sont pas payés du tout, et ceux qui travaillent moins et qui sont payés moins. Je prendrai un exemple. Notre parti n'est pas un parti de millionnaires...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Ah bon, et Blocher? Il est milliardaire! (*Exclamations.*)

M. Pascal Rubeli. Laissez-moi terminer, Madame Wenger, s'il vous plaît! (*Chahut.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, cela suffit! (*Brouhaha.*) Suspension de séance! Je demande aux chefs de groupe et au bureau de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret! Monsieur Rubeli, je vous redonnerai la parole.

(La séance est suspendue de 21 h 25 à 21 h 37.)

La présidente. Bien, Mesdames et Messieurs, après une petite séance de mise au point entre le bureau et les chefs de groupe, nous sommes convenus de cesser la discussion sur ce projet d'arrêté PA-128. La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, je fais voter le projet d'amendement socialiste, puis le projet d'arrêté.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Olivier est refusé par 35 non contre 24 oui (6 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 41 oui contre 10 non (15 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 135, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 20 avril 2005;
 sur proposition du bureau du Conseil municipal,

arrête:

Article premier. – Jetons de présence

Le montant des jetons de présence et indemnités à verser aux membres du Conseil municipal est fixé comme suit pour la législature 2011-2015:

a)	Séance plénière du Conseil municipal, par séance	137	francs
b)	Présidence du Conseil municipal, par séance	200	francs
c)	Repas, par séance plénière avec relevée	42	francs
d)	Séance de commission, par heure	105	francs
e)	Présidence d'une commission ou d'une sous-commission, par heure	147	francs
f)	Rapporteur ou rapporteuse de majorité, par heure d'étude de l'objet en séance de commission (montant versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	74	francs
g)	Rapporteur ou rapporteuse de minorité pour le rapport rendu (jeton unique versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	74	francs
h)	Rapporteur ou rapporteuse de la commission des naturalisations, par rapport rendu	126	francs
i)	Séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière	116	francs
j)	Chef-fe de groupe, par séance plénière du Conseil municipal; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer	157	francs

Projet d'arrêté: jetons de présence et indemnités 2011-2015

- | | | | |
|----|--|------|--------|
| k) | Chef-fe de groupe, par séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer | 157 | francs |
| l) | Indemnité annuelle pour le président ou la présidente du Conseil municipal | 7334 | francs |
| m) | Indemnité annuelle pour un membre du bureau du Conseil municipal | 3144 | francs |

Art. 2. – Voyage annuel du bureau du Conseil municipal

Une contribution annuelle de 10 000 francs est mise à la disposition du président ou de la présidente du Conseil municipal pour le voyage annuel du bureau. La participation du ou de la secrétaire de commission et de la secrétaire administrative est comprise dans cette contribution.

Art. 3. – Sortie annuelle – repas annuel d'une commission

Une contribution annuelle de 282 francs est attribuée à chaque membre du Conseil municipal pour les sorties des commissions, soit 221 francs pour la participation à la sortie d'une commission dont il fait partie, et 61 francs pour la participation à un repas d'une commission dont il fait partie; cette contribution annuelle est également attribuée, selon les mêmes critères, aux secrétaires de commission. Ces deux montants peuvent être cumulés lors d'une sortie de commission.

Art. 4. – Information et formation du Conseil municipal

Le bureau dispose d'une somme de 11 000 francs par année consacrée à l'information et à la formation des membres du Conseil municipal:

- 1000 francs en couverture de petits frais (frais de déplacement, indemnités, etc.) de spécialistes mandatés pour les travaux d'une commission;
- 5000 francs pour l'organisation, sur proposition de la présidence du Conseil municipal, d'une commission ou de sa présidence, d'une conférence ou d'une séance d'information d'intérêt général, ouverte à tous les membres du Conseil municipal dans le cadre de leur formation;
- 5000 francs pour l'organisation, par le Service du Conseil municipal, de formations spécifiques pour les membres du Conseil municipal.

Art. 5. – Participation aux frais des partis politiques

Une participation annuelle de 20 000 francs est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal.

Art. 6. – Les montants prévus dans le présent arrêté sont applicables dès la fin du délai référendaire.

Art. 7. – L'arrêté PA-68 accepté par le Conseil municipal le 7 novembre 2007 est abrogé.

La présidente. Le troisième débat étant obligatoire, il aura lieu lors de la séance plénière du 7 juin 2011.

4. Interpellation du 17 mai 2011 de M. Georges Queloz: «Arrêtez la comédie avant que ce soit dramatique (plafond de la Comédie)!» (I-229)¹.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mon interpellation s'adresse à deux magistrats, d'un côté M. Mugny, à qui l'on met des locaux à disposition, tels que des salles de spectacle, de l'autre M. Pagani, responsable des travaux. Il y a une dizaine de jours, vous avez pu lire dans la presse qu'un plafond de la deuxième galerie du Théâtre de la Comédie s'était effondré. Pour parer à ce genre de situation, le Conseil administratif dispose de moyens qui lui permettent d'intervenir spontanément, sans passer devant notre Conseil municipal.

D'autre part – et c'est ce qui fait l'objet de mon interpellation – les services du département des constructions et de l'aménagement nous ont appris que la commune avait plusieurs exemplaires de ce genre de plafond, et que ceux-ci avaient un défaut de construction datant des années 1960. Moi, je voudrais bien savoir si on attend que les plafonds s'écroulent pour intervenir! Mon interpellation a ainsi pour objectif de responsabiliser les magistrats en leur demandant de prendre

¹ Annoncée et motion d'ordre, 6784

des dispositions – ce d’autant si plusieurs plafonds sont concernés – pour que ce genre d’accident soit évité avant qu’un drame ne survienne.

Il se trouve que notre prochain point à l’ordre du jour, le rapport sur la proposition PR-818, demande précisément de mettre la Comédie en conformité avec les normes de sécurité. Certes, il n’y a pas de lien direct entre l’effondrement du plafond et les travaux de sécurité prévus dans ladite proposition, lesquels sont essentiellement liés à des exigences pour l’évacuation des spectateurs, mais, à partir du moment où ce plafond s’est effondré et que la configuration du lieu présente une hauteur différente, on pourrait installer une petite salle à cet endroit-ci, comme l’a prévu le nouveau directeur de la Comédie.

C’est aussi la raison pour laquelle nous avons demandé que le rapport sur la proposition PR-818 soit avancé dans notre ordre du jour, de façon à ce que les deux points soient liés, puisque les travaux consécutifs à cette chute de plafond doivent être entrepris immédiatement, c’est-à-dire entre les deux saisons, celle de 2010-2011 et celle de 2011-2012.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens à rassurer M. Queloz et l’ensemble de ce Conseil: des mesures ont été prises pour sécuriser les plafonds de la Comédie. Un tunnel a notamment été aménagé en tubulure pour sécuriser l’entrée du théâtre. Concernant le plafond qui est tombé, il ne s’agit pas d’un défaut de construction, Monsieur Queloz, mais d’un défaut d’entretien durant les années 1970-1980.

Au Grand Théâtre, par exemple, des travaux d’entretien fondamentaux devront être faits, ou auraient dû être faits, mais nous les avons repoussés – et quand je dis nous, je parle de la municipalité – parce que, dans ces années-là, nous n’en avions pas les moyens. Au Grand Théâtre, on a donc un défaut d’entretien de base que nous allons récupérer dans une ou deux années, mais que nous aurions dû faire il y a dix ou quinze ans. C’est ce qui explique que le plafond du Théâtre de la Comédie se soit fragilisé et que ce type de plafond peut tomber par accident.

En effet, ces plafonds construits dans les années 1960, Monsieur Queloz, sont simplement des poutres encastrées dans du coffrage. Or, il suffit que le béton ou les poutres se rétractent pour que le poids du plafond entraîne celui-ci par terre. Nous examinerons l’ensemble de ces plafonds pour limiter ce genre de risque, mais je dis bien limiter, parce que le risque zéro n’existe pas. Nous ferons une étude qui nous permettra d’examiner ce type de plafond. Cela dit, le manque d’entretien d’il y a vingt ans concerne toute une série de grandes infrastructures. Je parlais de la patinoire, mais il y en a d’autres. Il y a notamment le Musée d’art et d’histoire, qui réclame le plus rapidement possible une rénovation de fond en

comble. Malheureusement, nous prenons du retard, je le regrette, comme vous. Nous allons quand même nous donner les moyens pour que l'ensemble de nos bâtiments publics soit sécurisé.

M. Georges Queloz (L). Lorsque M. Pagani me dit qu'il aimerait me rassurer, c'est devenu mission impossible, vous transmettez, Madame la présidente. Il n'y arrivera plus jamais! Lorsque M. Pagani me dit qu'il veut être transparent, il est vrai qu'il est tellement opaque qu'il y a encore bien du travail... (*Remarque de M. Pagani.*) Mais oui, Monsieur Pagani! Les diversions et les manœuvres consistant à faire passer les objets, sans que cela n'émane de vous, mais de votre groupe – comme on l'a vu tout à l'heure – cela limite totalement la confiance, et ce n'est donc pas vous qui allez me rassurer!

Si je vous interpelle aujourd'hui, Monsieur Pagani, c'est justement pour vous dire que les services de votre département avaient averti les dirigeants de la Comédie qu'il y avait d'autres plafonds comme celui-là, et que c'était un problème connu. Alors, s'il y a d'autres plafonds concernés, n'attendons pas qu'ils tombent sur la tête des spectateurs! Ce jour-là, par chance, il n'y avait personne, mais il aurait pu y avoir une catastrophe... Si un tel cas devait se présenter, je vous en tiendrais pour responsable, et je le ferai savoir pour que vous en répondiez devant les tribunaux, si nécessaire.

L'interpellation est close.

- 5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant de 1 981 000 francs destiné à la mise en conformité des voies de fuite et des installations de sécurité selon les normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et les exigences de la police du feu permettant d'améliorer la sécurité du public et des utilisateurs du Théâtre de la Comédie, situé au 6, boulevard des Philosophes, parcelle N° 615, feuille N° 33, commune de Genève, section Plainpalais (PR-818 A)¹.**

Rapport de M. Marc Dalphin.

La commission s'est réunie pour traiter de l'objet le 10 novembre 2010 et le 30 mars 2011, sous la présidence du magnanime M. Alexandre Wisard.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, qu'il en soit ici remercié.

Préambule

Il s'agit d'une situation à risque qui n'est plus tolérée par la police du feu.

L'actuel Théâtre de la Comédie, qui doit encore accueillir le public en toute sécurité, ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur. Les différentes parties du bâtiment ne sont pas cloisonnées entre elles au sens de la lutte contre la propagation du feu et, en particulier, les chemins de fuite ne sont pas sécurisés.

Le Service cantonal de sécurité et salubrité a informé le propriétaire de la non-conformité du bâtiment de la Comédie.

Cette mise en demeure de 2003 a conduit à une importante étude traitant la mise en conformité en matière de protection contre l'incendie, l'adjonction d'éléments de sécurité selon la Suva et la mise en conformité des installations scéniques.

¹ Proposition, 2354. Motion d'ordre, 6792).

Séance du 10 novembre 2010

Audition de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, de M. Jim Escher, architecte au Service des bâtiments, et de M. José Antonio García Carrera, architecte à Atba – l'atelier, bureau d'architectes SA

M. García Carrera explique que les travaux relèvent essentiellement de contraintes imposées par la police du feu. C'est pourquoi il faudra compartimenter les espaces disposant de charges thermiques et doubler les portes. Il faut aussi sécuriser les voies d'accès aux sorties de secours, donc libérer les cages d'escalier. C'est pourquoi un espace de rangement sera créé à la hauteur des derniers sièges de la 3^e galerie. Au sujet des compartiments feu, M. García Carrera montre la cloison vitrée qui va être posée dans la salle des pas perdus. Une telle cloison aurait aussi dû être posée dans le hall d'entrée, mais la police du feu a accepté de faire une dérogation. M. García Carrera précise que la plupart des interventions proposées dans ce projet sont discutées avec la Commission des monuments, de la nature et des sites. Enfin, M. García Carrera signale que la pose de la paroi vitrée au rez va bouleverser l'espace du foyer, c'est pourquoi une partie du crédit servira à déplacer le bar, qui se trouve actuellement au centre de la salle des pas perdus.

M. Meylan tient à préciser que ces travaux ne sont pas réalisés de gaité de cœur, car les parois vitrées vont empiéter sur l'espace du foyer. De plus, il faudra trouver des solutions pour ancrer ces parois aux plafonds voûtés de cette partie du bâtiment.

M. Meylan explique à une commissaire que les charges thermiques désignent la puissance de chaleur de ce qui est inflammable dans un local donné. Cela peut être une table, du papier ou un bidon d'essence. Dès lors, les normes prescrivent qu'il faut isoler les lieux où ces objets se trouvent et les évacuer des voies de fuite, notamment les cages d'escalier.

M. García Carrera précise à une commissaire que les normes sont édictées par la Confédération, en collaboration avec les assureurs.

Une commissaire demande pourquoi il faut déplacer le bar. M. García Carrera répond que la pose des parois vitrées va réduire d'un tiers la surface du foyer, c'est pourquoi le bar est déplacé à jardin. Il précise que cette mesure est décidée en accord avec la direction de la Comédie de Genève. La cuisine restera au même endroit qu'actuellement.

Un commissaire rappelle que la Ville étudie un projet de nouvelle comédie. Le bâtiment actuel sera probablement réaffecté à d'autres usages. Il demande si le projet tient compte du fait que la Comédie s'y trouve désormais à titre provisoire. M. Meylan répond que le projet présente des mesures minimales, aux-

Proposition: installations de sécurité au Théâtre de la Comédie

quelles devront se plier aussi les futurs utilisateurs du bâtiment. Il signale que le bâtiment de la Comédie figure à l'inventaire. Il ne pourra donc pas être démoli.

M. Meylan précise à un commissaire que le délai pour se conformer à la mise en demeure de la police du feu est déjà dépassé depuis longtemps.

Un commissaire demande quelles sont les autorités compétentes qui pourraient ordonner la fermeture de la Comédie. M. Meylan répond qu'il s'agit de la Sécurité civile.

Un commissaire observe que la création d'un lieu de stockage en galerie va entraîner une réduction de la jauge de la salle d'environ 100 places. Il s'agit surtout de projecteurs. Ne peut-on vraiment pas les stocker ailleurs? A-t-on consulté le nouveau directeur, M. Hervé Loichemol? M. Meylan répond que les interlocuteurs pour ces travaux sont les gestionnaires actuels de la Comédie. Il assure aussi qu'il n'existe pas de meilleure solution, mais précise que les places sacrifiées n'assurent pas une bonne visibilité de la scène.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la demande d'audition de M. Hervé Loichemol, nouveau directeur de la Comédie de Genève.

La demande d'audition de M. Hervé Loichemol est approuvée à la majorité des membres présents, soit par 11 oui (1 Ve, 1 AGT, 3 S, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 2 non (Ve).

Séance du 30 mars 2011*Audition de M. Hervé Loichemol, directeur du Théâtre de la Comédie de Genève*

Le président rappelle que la commission des travaux et des constructions souhaite connaître l'avis du nouveau directeur de la Comédie au sujet de la suppression d'environ 100 sièges en haut de la 2^e galerie pour y aménager une zone de stockage.

M. Loichemol répond que, après analyse de la situation, il n'y a pas d'autre solution pour répondre aux exigences de la police du feu. Il estime aussi que le matériel actuellement entreposé sous les cages d'escalier doit être entreposé à proximité de la scène.

Un commissaire rappelle qu'il a sollicité l'audition du nouveau directeur de la Comédie parce que la Ville doit s'assurer qu'il bénéficiera, au moment de son entrée en fonction, d'un outil à sa convenance. Or les travaux prévus vont entraîner une modification du hall d'entrée et une baisse de la jauge. La centaine de places perdues pourraient par exemple servir à des jeunes payant un billet très réduit.

Proposition: installations de sécurité au Théâtre de la Comédie

M. Loichemol répond qu'il espère bien sûr augmenter la fréquentation de la Comédie, mais la 2^e galerie est de toute manière rarement remplie à 100%. Le théâtre hésite même à les céder, car ce ne sont pas de bonnes places. Il signale que la jauge totale de la Comédie, après travaux, sera de 500 places, ce qui correspond à la jauge estimée de la Nouvelle Comédie. Cette proportion est conforme à la structure d'une salle de théâtre à l'italienne, dans laquelle les derniers spectateurs ne devraient pas se situer à plus de 20 mètres de la scène. Au-delà de cette distance, le rapport entre la scène et la salle est défaillant. La 2^e galerie étant assez loin de ce rapport idéal, il serait dommage d'y installer des jeunes spectateurs, même s'ils ne payent que 5 francs. Certes, il n'aime pas supprimer des places, et il pense que l'actuelle direction n'a pas dû accepter cette solution de gaîté de cœur, mais, à son avis, enlever les derniers sièges du balcon est un moindre mal pour répondre aux exigences de la sécurité anti-incendie.

Le président remercie M. Hervé Loichemol.

Discussion et vote de commission

Une commissaire libérale approuve les travaux prévus dans la proposition PR-818. Il s'agit de travaux de sécurité qui ont longtemps été renvoyés et qu'il fallait réaliser de toute façon un jour ou l'autre.

Le groupe du Parti socialiste estime que ces travaux relèvent du strict nécessaire, en attendant le nouveau théâtre. Les commissaires socialistes approuvent donc la proposition PR-818.

Le commissaire du Parti radical approuve la demande de crédit. Il espère que ce sera le dernier crédit voté pour le théâtre du boulevard des Philosophes avant la construction de la Nouvelle Comédie.

Un commissaire déclare qu'il est content que les membres de la commission des travaux et des constructions aient pu rencontrer le prochain directeur de la Comédie. Il estime qu'il était normal de lui demander son avis sur les travaux à réaliser, même si l'audition a été courte. Il explique que la question de la place disponible est un enjeu important pour M. Loichemol et l'ensemble des collaborateurs de la Comédie. Par exemple, pour améliorer le confort du public malgré la compartimentation des espaces dans le hall d'entrée, ils ont été obligés de réduire l'espace de la librairie.

A gauche toute! espère que la salle des Philosophes restera un théâtre ou un lieu dévolu aux spectacles et qu'elle bénéficiera d'un entretien adéquat. Pour l'heure, il importe d'assurer la sécurité des spectateurs et des usagers de la Comédie. Donc, le groupe A gauche toute! approuvera la proposition PR-818.

Proposition: installations de sécurité au Théâtre de la Comédie

Un commissaire annonce que l'Union démocratique du centre votera favorablement la proposition PR-818 et approuvera les travaux de sécurité.

Un commissaire annonce que les commissaires du Parti démocrate-chrétien approuvent la proposition PR-818, car il est du devoir de la Ville d'entretenir ses bâtiments publics. Pour sa part, il espère que la Nouvelle Comédie sera une réalité. Il estime qu'on devrait être fier que Genève soit la ville en Suisse qui consacre le plus d'argent à la vie culturelle.

Le rapporteur annonce que les commissaires du groupe des Verts approuveront la proposition PR-818.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-818. Celle-ci est approuvée à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification*)

M. Marc Dalphin, rapporteur (Ve). Le Théâtre de la Comédie doit encore accueillir du public en toute sécurité. Or, aujourd'hui, ce bâtiment n'est plus aux normes. Cette situation n'est plus tolérée par la police du feu. Et même s'il faut supprimer des places à la deuxième galerie pour y faire un espace de stockage, c'est un moindre mal pour répondre aux exigences de sécurité et diminuer les risques d'accident et d'incendie. D'ailleurs, je rappellerai que la commission a approuvé cette proposition à l'unanimité.

Premier débat

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Madame la présidente, chers collègues, j'aimerais d'abord vous remercier d'avoir accepté de traiter ce soir le rapport PR-818. A ainsi que l'interpellation I-229 de mon collègue Georges Queloz. Je vous invite à voter, à l'instar de la commission, la mise en œuvre rapide des travaux de sécurisation complète de ce bâtiment.

En effet, nous sommes un peu effarés de constater qu'il y a d'abord eu les plafonds du Musée d'histoire naturelle, les corniches du Musée d'art et d'histoire, et puis les balcons du Grand Théâtre, et ensuite les plafonds de la Comédie... A quand la prochaine affaire? Nous nous rappellerons tout de même l'incendie du Grand Théâtre! Il semble que nul ne soit à l'abri dans un lieu de divertissement où, pourtant, nous devons aller en toute sécurité, pour le plaisir, pour nous divertir, et non pas pour redouter, à chaque instant, que quelque chose ne nous tombe sur la tête!

Il est grand temps que nous prenions nos responsabilités et que nous envoyions le signal que nous voulons ces travaux sur le bâtiment de la Comédie. Il s'agit

Proposition: installations de sécurité au Théâtre de la Comédie

d'un bâtiment vétuste qui aurait d'ailleurs besoin de transformations, pas seulement sur le plan de la sécurité mais aussi de la réfection complète des installations pour permettre aux brillants artistes de notre place genevoise de s'y produire dans des conditions adéquates. Cela dit, cela fait des années que Genève pêche par manque d'ambition culturelle, par son déficit en matière d'installations adéquates, et ce n'est pas demain la veille que nous pourrions restaurer comme nous le devrions. Cette municipalité pêche aussi par son manque d'ambition dans sa recherche des investisseurs privés afin que nous puissions activer les travaux.

Mais, ici, nous sommes dans le service minimum, celui de la sécurité, celui que demande le Service d'incendie et de secours, et en particulier le Service de la police du feu. Nous sommes aussi dans un service minimum de réparation afin qu'un incident, tel que celui qui est survenu, ne se reproduise plus.

Comme mon collègue, je ne suis pas du tout rassurée au sujet de tout ce qui peut se produire, ou ne pas se produire. On est toujours en train de nous dire qu'on ne savait pas, que cela va s'arranger, qu'il y a d'autres cas semblables, et qu'on est en train de faire une étude... Nous n'en sommes pas au stade de l'étude! Nous en sommes au stade de l'action! C'est pourquoi je vous remercie de voter ce soir ce projet d'arrêté, tout comme notre groupe le fera.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (65 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 981 000 francs destiné à la mise en conformité des voies de fuite et des installations de sécurité selon les normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et les exigences de la police du feu permettant

Proposition: Ecopôle de la zone industrielle des Charmilles

d'améliorer la sécurité du public et des utilisateurs du Théâtre de la Comédie, situé au 6, boulevard des Philosophes, parcelle N° 615, feuille N° 33, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 981 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 41 195 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 120 000 francs du crédit d'étude voté le 20 mars 2007, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Proposition du Conseil administratif du 20 avril 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 420 000 francs destiné à l'étude d'une image directrice de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) et au projet de création d'un Ecopôle, situé au 43 de l'avenue de Châtelaine, sur la parcelle N° 3121, feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-886).

Préambule

En date du 17 février 2010, votre Conseil votait un crédit de 10 000 000 de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Parmi les projets de la Fondetec figure en bonne place la réalisation d'un incubateur et pépinière d'entreprises, en partenariat avec la Chambre de l'économie sociale et solidaire (APRÈS-GE).

Ce projet, baptisé «Ecopôle», a fait l'objet d'une étude de faisabilité qui suggère un programme répondant aux besoins des entreprises en démarrage, dans un cadre innovant et inédit, permettant également d'accueillir des entreprises confirmées. Ce projet, dans la mesure où il vise à générer de nouvelles activités économiques en ville de Genève, s'inscrit pleinement dans l'optique du renouvellement durable du centre-ville, tels qu'il est défini dans le plan directeur communal, approuvé par le Conseil municipal, puis par le Conseil d'Etat en octobre 2009.

Sur la base de cette étude de faisabilité, notre Conseil a décidé, en mai 2009, de prévoir l'implantation de l'Ecopôle dans la zone industrielle de Châtelaine (ZIC). En effet, la ZIC est la seule zone industrielle appartenant à la Ville qui se situe sur le territoire municipal. Avec plus de 22 800 m², cette parcelle offre d'excellentes conditions pour accueillir un Ecopôle d'environ 5000 m² de surface de plancher.

La nécessité de lier le projet Ecopôle au devenir de ce site a conduit notre Conseil à affecter une somme de 300 000 francs, prise sur une ligne budgétaire de la proposition PR-495 destinée aux études diverses du patrimoine administratif, au démarrage rapide de l'étude d'une image directrice de la ZIC, dans laquelle s'insérera l'Ecopôle.

Les urbanistes et architectes qui ont été mandatés à cet effet, à la suite d'un appel d'offres public, sont actuellement occupés à l'étude de l'image directrice et ils enchaîneront avec celle portant plus précisément sur l'Ecopôle.

Exposé des motifs

Situation de l'économie genevoise

En cinquante ans, l'économie genevoise s'est fortement spécialisée dans les activités tertiaires. Selon les derniers chiffres de l'OCSAT, le secteur tertiaire représente 235 700 emplois sur un total de 277 200, sans compter le domaine international public et l'économie domestique. Le secteur secondaire, quant à lui, ne représente plus que 42 000 emplois dans le canton, pour la grande majorité dans les branches de l'horlogerie et de la chimie.

En ville de Genève, cette tertiarisation s'est particulièrement fait ressentir. Entre 1995 et 2001, notre commune a perdu environ 4000 emplois secondaires¹, compensés par un gain supérieur d'emplois tertiaires, principalement autour d'activités à forte valeur ajoutée, comme la finance, les assurances, le négoce international et le commerce de luxe.

¹ Source: plan directeur communal, p. 14.

Proposition: Ecopôle de la zone industrielle des Charmilles

Ces activités «à forte valeur ajoutée» attirent des capitaux du monde entier, génèrent de nouveaux emplois et pèsent lourd en matière de rentrées fiscales, mais leur implantation massive a aussi pour conséquences:

- une forte dépendance de notre économie aux incertitudes de la conjoncture internationale;
- une explosion du prix au mètre carré et une pénurie des surfaces artisanales et industrielles disponibles, rendant ainsi le développement d'activités économiques d'intérêt local de plus en plus difficile;
- un décalage entre les activités créées, essentiellement tournées vers l'international et une clientèle fortunée, et les besoins de la population genevoise et des entreprises locales, qui ne sont pas pleinement satisfaits;
- une création d'emplois inadaptés à la réalité du marché du travail local et à la progression de la formation professionnelle des personnes qui les occupent.

Dans un contexte de «monoculture des activités économiques» et de taux de chômage important, le maintien d'une économie diversifiée, tournée vers la satisfaction des besoins locaux (des personnes, des entreprises, du marché du travail), constitue donc un enjeu de taille pour notre commune.

Genève, faut-il le rappeler, s'est construite grâce à la diversité de son tissu économique: une tradition horlogère centenaire, une expertise mondialement reconnue dans l'industrie des arômes et des parfums, une capacité d'innovation forte dans les domaines de l'enseignement, du social et de la culture, une viticulture et une agriculture maraîchère de qualité, etc.

Si en trente ans la part des emplois dans les multinationales a presque quadruplé, il n'en reste pas moins que 50% de l'emploi privé se trouve dans les PME et que 84% du tissu économique est composé d'entreprises de moins de 10 personnes. Le commerce de détail représente actuellement plus de 20 000 emplois et la construction environ 15 000.

Enfin, et on l'oublie souvent, Genève est également forte d'un maillage associatif dense, qui fournit des biens et des services à forte utilité sociale et participe pleinement au développement économique de notre commune et de notre canton. Selon l'étude statistique menée en 2010 par la Chambre de l'économie sociale et solidaire (APRES-GE), l'économie sociale et solidaire (ESS) représente potentiellement 10% des emplois du territoire genevois, soit le même pourcentage d'emplois que l'on attribue aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales.

Ces quelques constats justifient donc pleinement que notre commune utilise les moyens qui sont à sa disposition pour stimuler la création d'activités industrielles et artisanales sur son territoire; pour garder un tissu commercial dyna-

mique dans ses quartiers et pour soutenir la création et le développement d'activités économiques orientées vers la satisfaction des besoins locaux.

Dispositif cantonal d'aide à la création d'entreprises

A Genève, la «promotion économique» relève principalement des compétences du Canton, qui utilise un dispositif important pour favoriser l'implantation d'entreprises étrangères et le développement de plateformes sectorielles (cluster), ainsi que de pôles d'excellence dans des domaines à très haute valeur ajoutée (nouvelles technologies, sciences de la vie).

A ce jour, il existe 28 organismes, publics et privés, qui apportent des aides aux entreprises, sous différentes formes (informations, accompagnement et coaching, financement, hébergement). Leurs actions sont coordonnées au sein du réseau REMINNO, animé par le Service de la promotion économique de Genève (SPEG). Parmi ces organismes, deux sont liés à la Ville de Genève, la Fondetec et Essaim, incubateur de la Chambre de l'économie sociale et solidaire, lancé à titre «pilote» en 2009.

Si l'offre existante en matière d'aide à la création d'entreprises est importante et diversifiée, il ressort néanmoins de l'étude de faisabilité réalisée dans le cadre du projet Ecopôle qu'elle reste lacunaire sur plusieurs plans:

- offre insuffisante de surfaces d'activités et de locaux dédiés spécifiquement aux entreprises en démarrage «hors haute technologie» et adaptés à leurs besoins;
- lieu d'accompagnement et d'hébergement approprié aux structures de l'ESS et aux indépendant-e-s inexistant à Genève;
- absence de dispositifs favorisant la mutualisation et l'échange entre les petites et moyennes entreprises de l'économie privée classique et les structures de l'économie sociale et solidaire, d'une part, et d'autre part, entre des entreprises confirmées et des entreprises en démarrage.

En fonction de ces constats, la Direction du département des finances et du logement a décidé de soutenir le projet Ecopôle, développé par la Fondetec et APRES-GE autour des objectifs suivants:

- créer un lieu d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement d'entreprises en démarrage, tout secteur confondu, hors «haute technologie» et avec l'ESS;
- innover par un lieu qui propose des services complets, un référentiel social et durable exigeant, des publics mixtes et des synergies inédites;
- donner à la Ville de Genève un véritable outil de promotion économique municipale, qui renforce les activités de la Fondetec et s'inscrit dans la continuité du projet Essaim, premier incubateur de l'ESS.

Proposition: Ecopôle de la zone industrielle des Charmilles

Tel qu'il est défini dans le programme, ce projet enrichit et renforce le dispositif cantonal de soutien à la création d'entreprises.

Programme

L'étude de l'image directrice en cours permettra de déterminer si la création de l'Ecopôle prendra place dans un ou plusieurs bâtiments existants, à réaménager et à rénover selon les normes en vigueur, ou dans un édifice neuf, à construire de toutes pièces sur une portion de terrain libre ou après démolition de bâtiments existants.

La réalisation prévue permettra de répondre au mieux à un programme échaudé sur deux idées fondamentales:

- celle d'une mixité fonctionnelle entre l'économie classique et l'ESS, incarnée par la présence des services de la Fondetec et de la Chambre de l'ESS mais également par le besoin d'espaces communs favorisant l'échange et la mutualisation;
- celle des «grands-frères», soit le défi de mettre en lien des entreprises confirmées et des entreprises en démarrage, dans une dynamique win-win: les entreprises confirmées ont accès à des locaux et bénéficient des services communs de l'Ecopôle et, en échange, elles transmettent leur expérience aux jeunes pousses.

Le futur bâtiment de l'Ecopôle des Charmilles se devra de combiner transparence visuelle, confidentialité sonore, efficacité dans l'utilisation des espaces. Il favorisera la créativité, les rencontres et les interactions, les échanges et les mutualisations, et la convivialité, et devra bien sûr être exemplaire sur le plan social et environnemental.

Son organisation spatiale sera au service de la vision, structurant les relations et favorisant les coopérations, au-delà des demandes et des attentes des entrepreneurs-euses. Il comportera pour ce faire un maximum de locaux communs, limitera les espaces privatifs et les espaces cachés. Il cloisonnera au minimum les espaces.

Les salles de réunion seront de taille variable, petites pour des séances de deux à huit personnes, moyennes pour des séances de 10 à 20 personnes et grandes pour accueillir 50 personnes.

Les modules qui accueilleront les entreprises seront également de taille variable, soit 15 à 20 m² pour les petites et 30 à 50 m² pour les moyennes. De plus, un espace ouvert sera nécessaire pour abriter des bureaux uniques, selon le concept du «co-working».

La convivialité et les échanges seront favorisés par des espaces communs attractifs. Parmi ceux-ci, un café-caféteria-restaurant qui permettra à la fois les rencontres et le travail isolé, un espace central, type place du village, lieu ouvert qui favorisera les rencontres et, enfin, un espace plus privatif, pour le repos, la détente et le travail, type lounge.

L'ensemble de ces locaux représentera une surface utile de quelque 3800 m², pour une surface de plancher d'environ 5200 m².

Innovations de l'Ecopôle

L'Ecopôle de la ZIC a pour ambition d'être le premier lieu à vocation économique intégrant les principes du développement durable dans son fonctionnement, mais également dans ses critères d'aide aux entreprises en démarrage.

L'hébergement d'entreprises déjà bien implantées dans un but de «mentorat» auprès des jeunes entreprises en démarrage constitue également l'une des innovations importantes de l'Ecopôle.

L'offre de services communs de qualité, comme des salles de réunion de toutes tailles, une cafétéria, des espaces techniques et de stockage, etc., est la deuxième innovation proposée par l'Ecopôle afin de rompre l'isolement de celles et ceux qui démarrent, mais également dans un dessein de rationalisation de l'espace disponible.

Forme juridique et fonctionnement

Les questions de la forme juridique et du fonctionnement de l'Ecopôle sont actuellement en cours de réflexion. Plusieurs formes juridiques et modèles de fonctionnement ont été envisagés et d'autres doivent encore l'être, de manière à trouver la formule la plus adéquate à l'Ecopôle en vue d'un déploiement maximal, propre à garantir l'efficacité, l'efficience et la bonne gouvernance de la structure

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le montant total du cas d'une opération de construction d'un bâtiment neuf est estimé à 22 000 000 de francs

Coût de l'étude

Le coût total inclut l'étude de l'image directrice, les phases de l'avant-projet, du projet, du devis général, y compris le dépôt de la requête en autorisation de

Proposition: Ecopôle de la zone industrielle des Charmilles

construire, ainsi qu'une partie de la phase d'appels d'offres, selon la répartition suivante:

CFC	Fr.	Fr.	Fr.
1 <u>Travaux préparatoires</u>			30 000
10 Relevés, études géotechniques		30 000	
2 <u>Bâtiment</u>			1 520 000
29 Honoraires		1 520 000	
architectes (y-c image directrice)	900 000		
ingénieurs civils	270 000		
ingénieurs CVSE	250 000		
ingénieurs spécialisés	100 000		
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>			40 000
52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents		40 000	
Coût total du crédit d'étude HT			1 590 000
Taxe sur la valeur ajoutée (8%) appliquée sur les CFC 2 à 5 admis à		127 200	
			130 000
Total TTC			1 720 000
A déduire			
Crédit de préétude PR-495 voté le 20 mars 2007 (part de la ligne budgétaire 112.000.01 attribuée par le Conseil administratif le 26 août 2009)			300 000
Total TTC du crédit demandé			1 420 000

Référence au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022

Cet objet ne figure pas au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'architecture.

Le bénéficiaire est la Direction du département des finances et du logement.

Régime foncier

L'Ecopôle est situé sur la parcelle N° 3121, feuille 48, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex. Cette parcelle est propriété de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

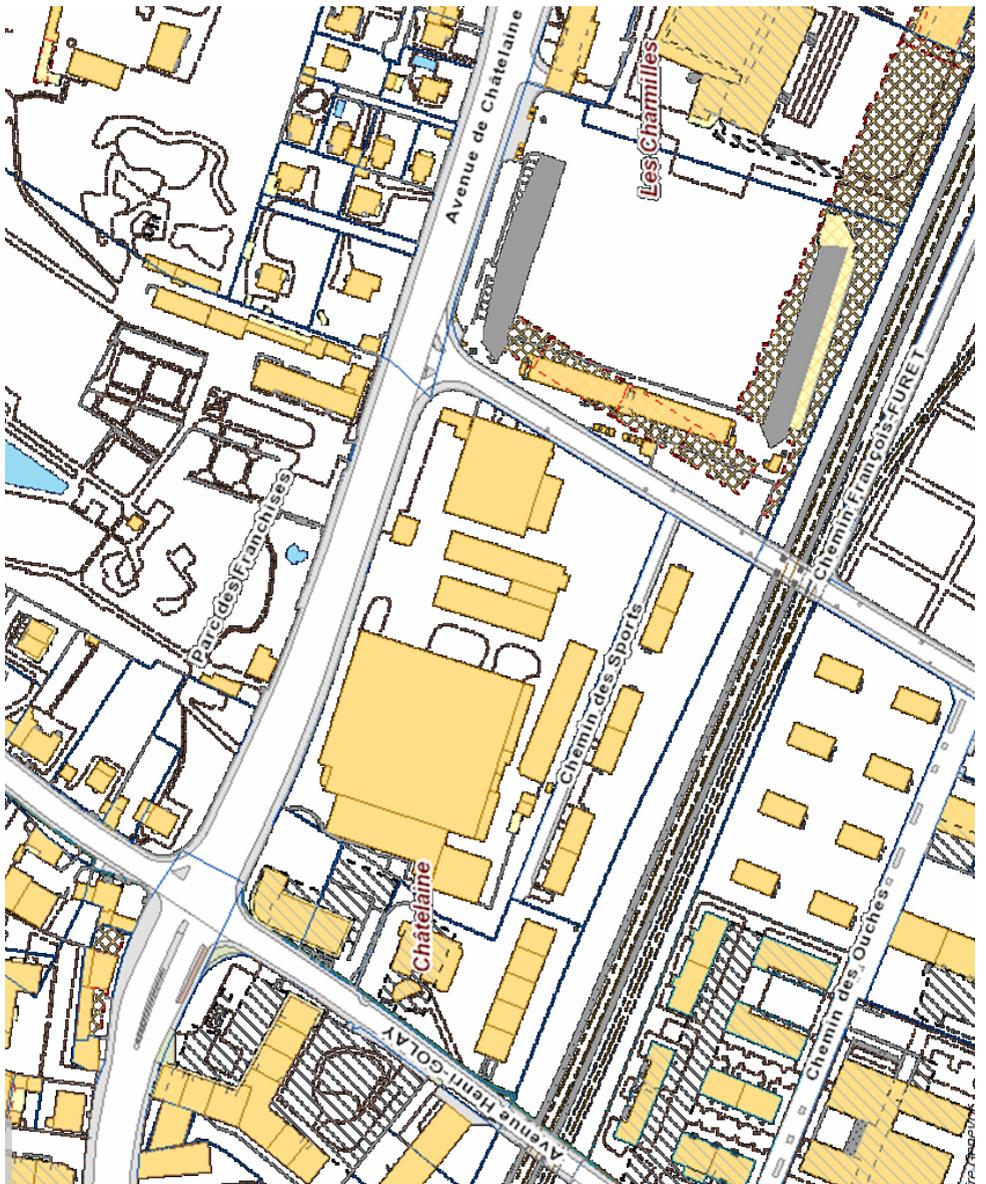
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 420 000 francs destiné à l'étude d'une image directrice de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) et au projet de création d'un Ecopôle, situé au 43 de l'avenue de Châtelaine, sur la parcelle N° 3121, feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 420 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Annexe: plan de situation

Proposition: Ecopôle de la zone industrielle des Charmilles



Préconsultation

M. Adrien Genecand (R). Il s'agit, pour nous, de déplorer une certaine terminologie dans cette proposition, ainsi que quelques inexactitudes. Evidemment, nous ne remettons pas en cause la création de cet Ecopôle, car nous l'avons demandée, par l'intermédiaire de la motion radicale M-816 qui, malheureusement, est bloquée en commission de l'aménagement depuis décembre 2008. Nous sommes donc satisfaits que cette proposition nous parvienne.

Cela dit, entre-temps, elle a pris une teinte qui nous déplaît un peu, puisqu'elle est devenue extrêmement discriminatoire envers certaines classes d'activités; envers toute une série de métiers dans l'artisanat, la haute technologie et l'industrie qui, finalement, sont pris à partie. Cela donne l'impression que Genève n'est plus qu'une vaste cité gérée exclusivement par des banques, ce qui n'est pas le cas. S'agissant du chômage – dont on nous dit que Genève compte le taux le plus élevé de Suisse – je vous rappelle simplement que les chiffres publiés la semaine dernière, étaient en baisse. Ce n'est toujours pas acceptable, puisque le taux est supérieur à 5%, mais les chiffres sont en baisse.

Finalement, dans cette proposition, il y a une volonté très claire de favoriser une certaine classe de population. Pour nous, ce n'est pas compatible avec la zone industrielle, et surtout pas avec la finalité voulue. On le lisait encore aujourd'hui dans la presse, si nous nous penchons sur les enjeux des zones industrielles pour ces prochaines années – par exemple sur la zone Praille-Acacias-Vernets – nous réalisons que la zone industrielle n'est plus ce qu'elle était. Elle n'est plus simplement composée d'usines. Aujourd'hui, elle se développe, et elle se développera encore au fur et à mesure des besoins des entreprises qui s'y créeront.

Nous avons déjà eu ce débat dans le cadre des plans d'utilisation du sol (PUS), mais je pense qu'il est dommageable de lister maintenant un certain type d'activités au détriment d'autres, puisque, finalement, tout est amené à se développer, comme les catégories de métiers. Bloquer la zone industrielle dans un seul corps de métier est, à mon avis, une erreur.

Quoi qu'il en soit, nous accepterons cette proposition. Nous la renverrons en commission, où nous poserons les questions qui nous dérangent. Nous demanderons à quel point la Ville de Genève utilisera enfin sa zone industrielle des Charmilles, comme nous l'avons demandé. Néanmoins, nous regrettons que ce projet d'Ecopôle ait pris autant de temps et que, finalement, il soit davantage devenu un projet de campagne qui tombe après coup, alors qu'il aurait pu être quelque chose sur quoi nous nous serions certainement tous entendus, avant la campagne, et que nous aurions pu réaliser.

J'en profite pour regretter que ce projet ne figure pas au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022, alors qu'il s'agit d'un projet que nous avons depuis longtemps.

Proposition: Ecopôle de la zone industrielle des Charmilles

(Certains micros sont momentanément hors d'usage. L'orateur suivant, M. Pattaroni, doit se déplacer sur les bancs radicaux.)

M. Robert Pattaroni (DC). Mesdames et Messieurs, vous savez que le Parti démocrate-chrétien a une orientation œcuménique. Nous n'avons donc jamais de problèmes pour aller à la rencontre d'interlocuteurs avec lesquels nous pouvons échanger et construire...

Nous renverrons cette proposition à la commission de l'aménagement, en prolongement de ce qui a été dit par M. Genecand. A ce titre, j'aimerais relever plusieurs éléments.

Certes, le projet d'Ecopôle mérite d'être développé. Le fait qu'on lui consacre notamment le volet de l'économie sociale et solidaire et sa petite tentative de pépinière d'entreprises – le projet Essaim – est une excellente chose. Nous savons qu'à Genève il y a un déficit de promotion d'activités à caractère industriel indigène. Tant mieux donc si la Ville contribue à ce développement! D'ailleurs – faut-il le rappeler, Madame la présidente? – ce terrain avait été acheté il y a fort longtemps à un prix intéressant pour les vendeurs, mais qui était relativement cher pour la Ville. Celle-ci avait toutefois consenti à cet achat en estimant que ce terrain serait très rapidement utilisé pour des activités économiques. Vous l'avez vu, aujourd'hui, nous sommes loin d'avoir des activités économiques, en tout cas à caractère industriel ou artisanal.

Ceci dit, à la page 4 de la proposition, on peut lire qu'il s'agit, je cite, de «donner à la Ville de Genève un véritable outil de promotion économique municipale, qui renforce les activités de la Fondetec et s'inscrit dans la continuité du projet Essaim, premier incubateur de l'ESS», à savoir de l'économie sociale et solidaire. Je connais bien l'histoire de la Fondetec. Je sais qu'à l'origine d'aucunes, d'aucuns – c'était d'ailleurs plus d'aucuns que d'aucunes, puisque c'était une affaire très masculine – ont voulu en faire un organe qui soit un peu en concurrence avec l'Etat. Il est inutile de le nier aujourd'hui, au début c'était ainsi.

Alors, tant mieux si la Ville peut apporter sa contribution, mais, malheureusement, on ne trouve pas dans la proposition un véritable esprit de collaboration avec l'Etat. On y lit que l'Etat, pour sa part, se concentre sur «l'implantation d'entreprises étrangères et le développement de plateformes sectorielles (*cluster*)» – on a mis ce dernier terme en anglais pour que cela fasse plus intelligent – «ainsi que de pôles d'excellence dans des domaines à très haute valeur ajoutée».

Oui, Mesdames et Messieurs, il est vrai qu'on en a beaucoup discuté récemment, mais il faut savoir qu'à travers les 28 organisations qui lui sont directement ou indirectement liées, l'Etat travaille à la promotion économique à l'échelle du

Canton, même si c'est parfois plus facile de faire venir des entreprises étrangères qui, pour certaines, n'ont pas besoin d'être attirées pour venir s'installer.

Comme nous sommes un petit canton, qui n'a rien à voir avec Berne ou les Grisons, je pense qu'on ne peut pas concevoir une activité de la Ville indépendamment du Canton. C'est pourquoi il faut absolument que cela ressorte de la proposition, dans l'esprit, de façon à ce que l'argent investi – c'est une question d'économies d'échelle – le soit le plus rationnellement possible.

C'est ce message-ci que nous aimerions vous laisser en conclusion: si la Ville de Genève a besoin des moyens de l'Etat, tant mieux si elle peut les trouver de ce côté-ci! Mais si, demain, l'Etat a un superprojet et que cela tombe bien de l'installer à Châtelaine, alors installons-le à cet endroit, puisque, finalement, le rendement de ces investissements – que ce soit en termes d'argent ou d'emplois – bénéficiera à l'ensemble du Canton, qui comprend la Ville de Genève. Tout le bien de la Ville retombe sur le Canton; tout le bien du Canton retombe sur la Ville!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Les Verts ont entendu depuis longtemps parler de ce projet d'Ecopôle, mais il est vrai que nous avons imaginé un écosite sorti du programme des Verts, un projet magnifique réunissant des entreprises qui collaboreraient de telle manière que les déchets des unes deviennent les ressources des autres. Malheureusement, nous nous retrouvons avec le résultat d'une motion radicale...

Ce projet est tout de même excellent et nous le soutiendrons. En effet, nous avons bien compris que la réalité économique de notre canton nous force à réduire un peu nos ambitions de base: on ne peut pas faire venir des entreprises de bétonnage ou de grosses entreprises de ce type; et puis, il y a les contraintes territoriales, puisque ce site est assez petit. Néanmoins, hormis tous les points extrêmement positifs de ce projet en termes de partage de locaux ou de ressources – comme les administrations – nous espérons tout de même que Genève pourra une fois lancer un projet qui réunisse vraiment des entreprises en fonction de ce qu'elles s'apportent mutuellement.

Nous acceptons ce projet avec enthousiasme et nous nous réjouissons encore davantage d'une prochaine proposition qui soit plus proche du programme des Verts que de la motion des radicaux.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, j'aimerais d'abord vous remercier du bon accueil que vous faites à la proposition du Conseil administratif sur cette parcelle de la zone industrielle des Charmilles. Nous l'avons acquise il y a fort longtemps – vous l'avez dit, Monsieur Pattaroni – sous l'égide

Proposition: Ecopôle de la zone industrielle des Charmilles

de Jacqueline Burnand, à qui je rends hommage ce soir, car il est vrai que cette parcelle a coûté plusieurs millions de francs – 14 millions de francs, si mes souvenirs sont bons – et qu'elle a été en partie rénovée sous l'égide du magistrat Christian Ferrazino. Si, aujourd'hui, nous devons acquérir cette parcelle, elle coûterait des dizaines de millions de francs de plus, Mesdames et Messieurs, et elle est la seule et unique qu'il nous reste en zone industrielle en ville de Genève.

Qu'avons-nous fait de cette parcelle, le Conseil municipal dans un premier temps, le Conseil administratif dans un second? Eh bien, Mesdames et Messieurs, force est de constater que nous n'en avons pas fait grand-chose! Aujourd'hui, il y a quelques entreprises, mais aussi beaucoup de vide. Il y a également beaucoup de dépôts de la Ville pour les bibliobus, les musées et les infrastructures culturelles. Or, le Conseil administratif ne pense pas que, pour une parcelle devant favoriser la création d'emplois, l'usage le plus sensé soit d'être, comme elle l'est devenue au fil du temps, un vaste espace de stockage d'objets divers. Mais pas exclusivement toutefois, puisqu'on y trouve aussi des artistes et des artisans.

Contrairement à ce que vous avez prétendu, Monsieur Genecand, la proposition du Conseil administratif n'est pas faite dans une perspective électoraliste qui arriverait après les élections. Il s'agit d'un projet que nous avons proposé il y a déjà plusieurs mois, plusieurs années même. Je vous suggère de relire le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2009, que vous avez reçu. Je le remettrai bien volontiers à la disposition de celles et ceux qui l'auraient égaré. Un projet pour la zone industrielle des Charmilles existait donc bien avant la motion du Parti radical. Et tant mieux si, comme dit l'adage, les grands esprits se rencontrent, s'il y a une motion radicale et s'il y a une motion des Verts, pour laquelle je rendrai d'ailleurs hommage à M. Dramé, qui en était l'instigateur!

Certes, la parcelle est petite, mais elle est quand même plus vaste que la surface du projet qui est déposé. Les uns et les autres, nous avons donc d'abord une responsabilité pour faire quelque chose de cette parcelle. Nous avons ensuite une responsabilité collective pour faire émerger des projets qui hébergeront davantage d'entreprises créatrices d'emplois.

Enfin, j'aimerais revenir sur la remarque du représentant radical concernant les chiffres en baisse du chômage. Mesdames et Messieurs, en politique comme dans la vie en général, il faut être transparent; il faut dire les choses... Si, à Genève comme ailleurs, le chômage a statistiquement baissé, c'est parce que la nouvelle loi fédérale sur l'assurance chômage est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011, et que cette loi pousse à l'assistance, voire à l'indigence, car tout le monde ne pourra pas entrer dans les barèmes de l'assistance. Cela concerne 2300 personnes. Voilà pourquoi les chiffres du chômage baissent!

Cette parenthèse refermée, je remercie le Conseil municipal pour son écoute – j'espère pour son accueil – et nous verrons bien quelles seront les questions que

Proposition: plan localisé de quartier du futur écoquartier Jonction

le prochain Conseil municipal posera en commission au sujet de ce projet, questions auxquelles, bien évidemment, nous répondrons avec beaucoup de plaisir.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition PR-886 et son renvoi à la commission de l'aménagement sont acceptés à l'unanimité (65 oui).

- 7. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 février 2011, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29778-170, qui prévoit la construction de logements, d'activités et d'un équipement public, situé entre la rue du Stand et le boulevard Saint-Georges, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, et remplaçant et abrogeant pour partie le plan localisé de quartier N° 28878-170, adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 1997 (PR-863 A)¹.**

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La proposition PR-863 a été renvoyée à la commission de l'aménagement lors de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2011. La commission s'est réunie les mardis 5 et 12 avril 2011, sous la présidence de M. Adrien Genecand. Les notes de séances ont été prises par M. Ozcan Yilmaz, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 5 avril 2011

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Gilles Doesseger, adjoint de direction au Service d'urbanisme, et de M. Vincent Scattolin, chef de projet à la Direction des plans d'affectation et requêtes du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI).

M^{me} Charollais commence par rappeler aux commissaires que le périmètre concerné par le projet qui leur est soumis est un ancien site des Services industriels de Genève (SIG) et que, depuis 1996, celui-ci était occupé par des activi-

¹ Proposition, 5537.

Proposition: plan localisé de quartier du futur écoquartier Jonction

tés alternatives (théâtre, artisans, etc.). Le terrain s'étant révélé pollué, il a fallu entreprendre des travaux de décontamination, qui sont en cours et dont le planning devrait être respecté.

M^{me} Charollais précise que le plan localisé de quartier (PLQ) à l'étude devrait aboutir à la réalisation d'un écoquartier de 2 ha comprenant 300 logements, 300 places de parking en sous-sol (notamment en compensation de celles supprimées dans le quartier dans le cadre du tram Cornavin-Onex-Bernex, (TCOB), 500 habitants d'ici à 2014 et des équipements publics. Ce PLQ est également l'aboutissement d'un véritable travail de collaboration entre la Ville, le Canton et les futurs constructeurs, ainsi que le fruit d'un concours d'architecture.

Plus précisément, ce PLQ comprendra, d'un côté, un espace réservé à des équipements publics et, de l'autre, une zone mixte où seront construits trois immeubles de gabarits différents, mais qui auront en commun le fait d'avoir des rez-de-chaussée réservés à des activités culturelles ou commerciales. Quant aux sous-sols, ils serviront de parkings et de dépôts pour les musées de la Ville. S'agissant d'un écoquartier, la circulation motorisée sera interdite sur toute la surface.

M^{me} Charollais termine en précisant que des remaniements parcellaires ont été effectués entre la Ville et l'Etat afin d'éviter qu'un immeuble puisse se retrouver à cheval sur deux états fonciers.

Les différentes questions des commissaires ont encore permis d'apprendre que:

- s'il s'agit d'un écoquartier, une quelconque labellisation n'est pas la priorité recherchée; il s'agit plutôt de chercher à être le plus optimal possible dans tous les domaines;
- que ce n'est pas parce que la salle polyvalente (pour concerts) n'est pas mentionnée qu'elle n'existera pas;
- que le degré de sensibilité au bruit de 3 dans la zone habitation et de 2 dans la zone activité est lié à des lois cantonales.

Séance du 12 avril 2011

Audition de M. Rémy Paganì, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement

Le magistrat est tout d'abord interpellé par une commissaire qui souhaiterait des précisions sur la gestion ambitieuse des énergies évoquée par le projet. M. Paganì lui répond en expliquant que, dans un premier temps, il a été envisagé de récupérer la chaleur des égouts. L'efficacité de cette méthode laissant à dési-

Proposition: plan localisé de quartier du futur écoquartier Jonction

rer, il a été envisagé de mettre en place un système de captage des eaux du lac, comme cela se fait déjà dans le quartier de Sécheron. Les SIG sont en train d'étudier cette idée et son éventuelle application pour tout le quartier de la Jonction.

Un autre commissaire se dit surpris de ne voir aucune mention de la salle de concerts. M. Pagani répond que ses services travaillent actuellement sur ce projet et qu'il fera une proposition devant le Conseil municipal en temps voulu. Il précise que lui et ses services respecteront l'accord signé avec l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) tout en travaillant, en parallèle, à d'autres possibilités, comme les réservoirs du bois de la Bâtie ou l'ancien cinéma Broadway.

Encore interpellé sur les degrés de sensibilité au bruit, le magistrat répond que tout cela relève de réglementations cantonales auxquelles il ne peut rien. Quant à la question du processus participatif, le magistrat explique qu'une personne a été désignée pour mettre en œuvre la participation citoyenne désirée par les Verts.

Audition de M^{me} Albane Schlechten, co-coordinatrice de l'Union des espaces culturels autogérés

Pour commencer, M^{me} Schlechten souligne qu'elle a été très surprise par le changement de nom du PLQ lors de la consultation publique du Canton et qui, selon elle, explique très largement le fait qu'il n'y ait eu aucune remarque suite à cette consultation.

En ce qui concerne le PLQ à proprement parler, M^{me} Schlechten souligne que la salle demandée n'est en aucun cas une Usine bis, puisqu'il s'agit juste d'un espace de 400 m². A ce propos, elle rappelle également que l'UECA s'est engagée dans un travail en concertation avec le département de M. Pagani et qu'ensemble ils cherchent une solution pour que les nuisances sonores, tant de la salle elle-même que du public, soient réduites au minimum. L'idée est de situer la sortie sur la rue des Gazomètres, où il y a très peu de logements.

A la suite d'une question multiple d'un commissaire, M^{me} Schlechten confirme que les discussions entre l'UECA et le département de M. Pagani se déroulent très bien. Elle regrette, cependant, que celles-ci aient lieu en l'absence de tout représentant du département de la culture. Quant au projet de salles au bois de la Bâtie, M^{me} Schlechten se dit très enthousiaste à cette idée, mais rappelle qu'il ne s'agit pour le moment que d'idées et que, même si le projet devait se réaliser un jour, il s'agit là de très long terme...

Discussion et vote

Un commissaire socialiste propose un amendement à l'article premier pour préciser la volonté de construire une salle polyvalente de concerts.

Proposition: plan localisé de quartier du futur écoquartier Jonction

Le président met au vote l'article premier modifié:

«*Article premier.* – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29778-170, qui prévoit la construction de logements, d'activités et d'un équipement public (salle polyvalente et de concerts), situé entre la rue du Stand et le boulevard Saint-Georges, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève.»

Amendement accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 2 non (2 UDC) et 4 abstentions (1 DC, 2 L, 1 R).

Un commissaire libéral est d'avis qu'il manque un mot dans l'article premier; il propose donc de l'amender afin d'y inclure le mot «d'immeubles».

Le président met au vote l'article premier modifié:

«*Article premier.* – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29778-170, qui prévoit la construction d'immeubles de logements, d'activités et d'un équipement public (salle polyvalente et de concerts), situé entre la rue du Stand et le boulevard Saint-Georges, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève.»

Amendement accepté à l'unanimité de la commission.

Mise aux voix, la proposition PR-863 amendée est acceptée par: 13 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 1 DC, 2 L, 1 R, 1 UDC) et 1 abstention (1 UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

vu les conséquences foncières figurant dans l'exposé des motifs;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29778-170, qui prévoit la construction d'immeubles de logements,

Proposition: plan localisé de quartier du futur écoquartier Jonction

d'activités et d'un équipement public (salle polyvalente et de concerts), situé entre la rue du Stand et le boulevard Saint-Georges, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève.

Art. 2. – De donner un préavis favorable à l'abrogation partielle du plan localisé de quartier N° 28878-170 adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 1997.

Art. 3. – Autorise le Conseil administratif à réaliser les échanges parcellaires nécessaires à la mise en œuvre du plan localisé de quartier et à signer tous les actes notariés y relatifs.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes à charge et/ou en droit des parcelles situées à l'intérieur du plan localisé de quartier N° 29778-170 permettant la réalisation de ce projet.

M. Adrien Genecand, président de la commission de l'aménagement (R).

J'aimerais remercier le rapporteur pour l'efficacité et la rapidité de son travail. En effet, la commission de l'aménagement est une des rares commissions à devoir traiter les objets en fonction de délais légaux qui, s'ils ne sont pas respectés, malgré le travail fourni, empêchent les objets d'être transmis à l'Etat.

M^{me} Sandrine Burger, rapporteuse (Ve). Mon rapport était annoncé par oral, mais comme vous l'avez reçu par écrit il y a deux semaines, il n'est pas nécessaire que j'en rajoute. On peut donc avancer! Merci.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

Premier débat

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'aimerais souligner qu'il s'agit d'un bon projet, mais qu'il reste quand même une incertitude, à savoir la question de la dépollution d'une partie du secteur, qui est toujours à régler, semble-t-il, à moins que M. Pagani n'ait des informations. Si tel était le cas, elles sont les bienvenues.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Les Verts sont ravis de voir que ce dossier avance. Lorsque nous avons reçu le projet en séance plénière, nous étions inquiets sur certains points d'ordre écologique, comme les économies d'énergie qui nous semblaient peu développées. Nous avons été entièrement rassurés en commis-

Proposition: plan localisé de quartier du futur écoquartier Jonction

sion, puisque des projets très intéressants sont à l'étude. Les Verts accepteront donc ce projet.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes dans une étape importante, car, pour respecter les exigences légales, nous devons abroger le plan localisé de quartier précédent sur les anciens terrains des Services industriels de Genève – dit site d'Ar-tamis, peut-être Carré-Vert, et peut-être même Moulin à danses... c'est nouveau, cela vient de sortir!

Je ne veux pas vous faire la réclame pour ce beau projet, mais, en termes d'enjeux, c'est 300 logements, un écoquartier, une place considérable laissée aux artistes et aux artisans en rez-de-chaussée. C'est également deux salles: un forum et une salle de spectacle. C'est enfin une volonté de la part de l'Etat, de la Ville et des opérateurs que sont les deux coopératives, ainsi que de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, de faire en sorte que ce bout de ville que nous allons créer soit véritablement un écoquartier.

Pour répondre très concrètement au questionnement de M. Genecand sur la dépollution, nous nous sommes enfin mis d'accord avec l'Etat pour tout ce qui se trouve sous les bâtiments de la Direction générale de la mobilité et du Moulin à danses. Ces deux bâtiments devront être détruits rapidement, et l'Etat participera à hauteur de 3,5 millions de francs. Cela nous permettra de terminer cet assainissement dans de bonnes conditions. Voilà pour les grandes lignes de ce projet, que nous soutenons tous.

M. Adrien Genecand (R). A mon grand regret, j'ai oublié de dire en introduction que je n'estime pas opportun – comme je l'ai répété sur d'autres points, notamment lors de la préconsultation – d'avoir une seconde salle de spectacle à quelques mètres de la première, et à quelques centaines de mètres de l'Usine. Une salle de spectacle et de concerts devrait, en toute logique, être située sur la rive droite, là où nous en manquons – c'est-à-dire aux Charmilles ou à la Servette – plutôt qu'en plein centre de la Jonction.

Compte tenu des dernières déclarations de M. Pagani selon lesquelles la surdensification de la Jonction était un vrai problème qui l'empêchait de construire 82 logements, je présume qu'une salle de concerts pour 300 personnes qui se déplacent chaque week-end dans le quartier sera aussi problématique pour lui. C'est pourquoi je pense qu'il devrait réserver un bon accueil à l'amendement du Parti libéral-radical, que je vous amène tout de suite et qui vise à revenir à la proposition d'origine:

Proposition: plan localisé de quartier du futur écoquartier Jonction

Projet d'amendement

«*Article premier.* – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29778-170, qui prévoit la construction de logements, d'activités et d'un équipement public, situé entre la rue du Stand et le boulevard Saint-Georges, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève.»

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Genecand est refusé par 34 non contre 29 oui.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté à l'unanimité (62 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

vu les conséquences foncières figurant dans l'exposé des motifs;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29778-170, qui prévoit la construction d'immeubles de logements, d'activités et d'un équipement public (salle polyvalente et de concerts), situé entre la rue du Stand et le boulevard Saint-Georges, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève.

Art. 2. – De donner un préavis favorable à l'abrogation partielle du plan localisé de quartier N° 28878-170 adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 1997.

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

Art. 3. – Autorise le Conseil administratif à réaliser les échanges parcellaires nécessaires à la mise en œuvre du plan localisé de quartier et à signer tous les actes notariés y relatifs.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes à charge et/ou en droit des parcelles situées à l'intérieur du plan localisé de quartier N° 29778-170 permettant la réalisation de ce projet.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

- 8. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 février 2011, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier valant pour partie plan de site N° 29790-278, qui prévoit la construction de huit immeubles et d'une salle commune ainsi que la préservation de l'ensemble des villas du Coin-de-Terre, situé au chemin des Eidguenots et au chemin du Nant-Cayla, feuille 43 du cadastre de la ville de Genève (PR-864 A)¹.**

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

La commission de l'aménagement s'est réunie les 5 et 12 avril 2011, puis le 3 mai 2011, sous la présidence de M. Adrien Genecand, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission de l'aménagement par le Conseil municipal le 22 mars 2011. Que M. Ozcan Yilmaz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié de sa précieuse collaboration!

Préambule

Il convient de souligner que le périmètre du projet de plan localisé de quartier (PLQ) valant pour partie plan de site soumis pour préavis au Conseil municipal est situé en zone de développement 3. Rappelons que la zone de développement 3 est destinée aux grandes maisons affectées à l'habitation, au commerce et aux

¹ Proposition, 5555.

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

activités du secteur tertiaire, d'un gabarit maximal de 21 m. Elle est régie par la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957.

Le projet de PLQ s'inscrit dans un site enserré entre le cycle d'orientation de Cayla et la campagne Masset, proche de l'extrémité est de l'avenue d'Aïre. Du point de vue de l'aménagement, «cette localisation bénéficie d'une desserte optimale par les transports publics (lignes de bus et de trolleybus à haute fréquence de passage) et un accès rapide à tous les services (commerces, écoles, cycles, etc.)». La partie la plus proche des rives du Rhône est, quant à elle, occupée par l'ensemble des villas dites «du Coin-de-Terre» bordant le chemin du Nant-Cayla. Ainsi, la partie nord du périmètre, soit 62% de l'ensemble, est vouée à une densification, tandis que la partie sud, soit 38% du périmètre, est destinée à être préservée.

Concernant la faisabilité possible de la mise en œuvre du projet de PLQ, il est intéressant de noter que la Ville de Genève est propriétaire de la parcelle N° 2124 d'une superficie de 2381 m², suite à l'exercice de son droit de préemption en 2007. Plusieurs promoteurs ont par ailleurs déjà acquis ou sont en voie d'acquiescer des parcelles afin de les valoriser. Une demande de renseignement (DR 18115) a ainsi été déposée par la Ville de Genève, et a fait l'objet d'une réponse favorable du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) en juillet 2009. Le projet soumis au Conseil municipal reprend l'essentiel de l'image directrice proposée dans la DR, tout en l'approfondissant, comme le relève l'exposé des motifs du DCTI.

Présentation de la proposition

Le projet présenté vise à une meilleure utilisation rationnelle du sol. En effet, quand bien même ce périmètre se situe en zone de développement 3, il est caractérisé par une faible occupation du territoire, alors même qu'il est très proche du centre-ville et est destiné à être densifié. L'indice d'utilisation du sol (IUS) de 1,23 correspond aux indices usuels de la zone de développement 3 et permet de répondre aux normes de cette zone, et ce dans un contexte de pénurie de logements. La proximité des transports en commun et des services plaide également pour un projet répondant à l'intérêt public prépondérant. L'analyse de ce périmètre a mis en évidence «l'intérêt de préserver le secteur des villas du Coin-de-Terre, qui fait l'objet d'un sous-périmètre valant plan de site». Les lignes de force paysagères du site font partie intégrante du projet, tant les cordons boisés, les transparences visuelles à assurer vers les bords du Rhône, le bois de la Bâtie et, au-delà, le Salève, la relation à l'avenue d'Aïre et son mail planté, jusqu'à la création d'un espace transversal structurant. La problématique des espaces non bâtis a guidé elle aussi l'élaboration du projet.

Ainsi, la typologie du bâti retenu, «le plot», et une densité rationnelle permettent de privilégier de vastes espaces verts et minéralisés pour les habitants. Il

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

s'agit de conserver des échappées visuelles et de garantir des espaces extérieurs de qualité. On peut parler de concept paysager qui renvoie à la notion de «parc habité». Dans cette optique, les huit bâtiments projetés comportent sept étages sur rez-de-chaussée et représentent environ 800 logements. Les études typologiques répondent par ailleurs tant aux critères des logements sociaux qu'à ceux de la propriété par étages (PPE). Une petite construction indépendante est prévue pour répondre aux besoins des habitants du quartier. L'esplanade plantée constitue l'espace public majeur du quartier et structure tant son urbanisation que son aménagement. Un règlement de quartier, partie intégrante du PLQ, fixe d'ailleurs clairement la destination et l'usage de ces espaces, de manière à garantir la qualité du projet.

Concernant la partie valant plan de site, il faut rappeler que l'objectif du plan de site est d'assurer la préservation du caractère d'un site en tant qu'ensemble, tant du point de vue du bâti que du non-bâti. En ce sens, il convient de souligner que l'Association du Coin-de-Terre est constituée en 1933 dans le but d'acquérir des terrains pour des jardins familiaux et de construire des maisons pour des petits revenus. En 1947, l'Association du Coin-de-Terre achète à la société Le Stade français SA les terrains au Nant-Cayla. Le terrain est loti de 20 parcelles pour construire des habitations familiales de cinq pièces avec jardin. Les architectes J.-M. Bommer, J.-J. Mégevand et M. Baumgartner proposent des maisons jumelles de deux niveaux permettant des économies non négligeables sur la construction. Le patrimoine est ainsi préservé avec le projet de PLQ valant pour partie plan de site.

Le Conseil administratif relève dans la proposition PR-864 qu'il «soutient activement l'urbanisation de ce secteur sis en zone de développement 3 (...) dans la mesure où (...) l'indice d'utilisation du sol de 1,23 (pour la partie densifiée) respecte le principe d'optimisation de la zone de développement inscrit au projet de plan directeur communal; le projet prévoit de conserver l'ensemble patrimonial et paysager des villas du Coin-de-Terre; (...) le découpage des sous-secteurs des droits à bâtir a été conçu de manière à permettre une réalisation rapide des immeubles pour les entités désireuses de valoriser leur(s) parcelle(s); la loi sur la construction de logements d'utilité publique s'applique et permettra la réalisation d'environ 100 logements sociaux (...).» Il invite donc le Conseil municipal à donner un préavis favorable au projet de PLQ N° 29790-278.

Séance du 5 avril 2011

Audition de MM. Vincent Scattolin, chef de projet à la Direction des plans d'affectation et requêtes du Département des constructions et des technologies de l'information, de Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service d'urbanisme, et de Vincent Kempf, ingénieur urbaniste au Service d'urbanisme

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

M. Doessegger salue l'excellente collaboration avec le Canton de Genève qui a permis une enquête technique auprès des services concernés, suivie d'une enquête publique, dans les meilleurs délais. M. Scattolin souligne, quant à lui, que ce projet correspond à la fiche 2.1 du plan directeur cantonal qui traite de la densification différenciée de la couronne suburbaine et dont les mesures inscrites au concept de l'aménagement cantonal précisent: «Dans la zone 3 de développement, située principalement dans la couronne suburbaine: poursuite d'une urbanisation prioritaire selon un plan concerté, en réalisant une densification selon l'indice usuel de 1,2, voire plus, dans les sites qui s'y prêtent.» Cet indice «s'appliquera partout où les conditions et le contexte urbanistique le permettent et l'encouragent, à savoir: la proximité d'équipements déjà existants, et de ceux facilement réalisables, tant en ce qui concerne les transports collectifs et individuels que des équipements socioéducatifs de quartier».

M. Kempf précise que le projet de PLQ présenté correspond aux objectifs du plan directeur communal de 2020 et se situe dans un secteur en zone de développement 3 depuis 1957. Il rappelle que la Ville de Genève a exercé son droit de préemption en novembre 2007, qu'une image directrice a été élaborée par la Ville de janvier à juillet 2008, qu'une demande de renseignement (DR) a été instruite par les services de l'Etat de juillet 2008 à juillet 2009, laquelle a été préavisée favorablement. Puis, d'août 2009 à mai 2010, un avant-projet de PLQ a été élaboré par la Ville et l'Etat, avant de faire l'objet d'une enquête technique en été 2010, puis d'une enquête publique, du 24 janvier au 23 février 2011.

Une étude de l'Office du patrimoine et des sites a permis de conforter la position qui prévoit une conservation de l'ensemble des villas du groupement «Aïre-France» qui présente une valeur au niveau du site, du paysage et de l'organisation des espaces libres. Ainsi, le périmètre englobant les villas du groupement «Aïre-France» et leurs parcelles est inclus comme «partie valant plan de site» au PLQ et sa procédure d'adoption fait partie de celle du PLQ. Le périmètre est donc divisé en deux: une partie nord vouée à une densification et une partie sud qui sera préservée.

Ce projet a comme spécificité de comporter un règlement intrinsèque, développé en étroite collaboration avec les architectes paysagistes. M. Kempf présente les éléments importants du concept paysager et souligne que celui-ci s'appuie sur des éléments forts comme: esplanade plantée/parc habité, mobilité douce/zone de rencontre, continuité des espaces libres, favoriser la biodiversité, garantir la survie des plantations en imposant des règles minimales, flexibilité du règlement élaboré, réflexions sur le phasage de réalisation/coûts. Les bâtiments, quant à eux, sont insérés dans une charpente paysagère et la continuité des espaces libres, sans entraves, mérite d'être relevée.

L'IUS est de 1,23 pour la partie nord et de 0,76 pour l'ensemble du périmètre. Les surfaces brutes de plancher (SBP) correspondent à 32 200 m² (300

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

logements, dont 25 à 30 pour la Ville). Pour ce qui est des gabarits, il s'agit de R+7, ce qui permet de limiter l'emprise au sol des bâtiments, et ainsi de favoriser les échappées visuelles, et de mettre en place le concept paysager.

Trois séances d'information ont eu lieu d'avril 2008 à septembre 2009. En novembre 2009, une rencontre entre M. Pagani et les opposants a abouti à une demande d'engagement sur des objectifs communs. M. Kempf signale que M. Pagani a rencontré l'Association du quartier des Eidguenots, opposée au principe «en plot». Dans un souci de concertation, il a été proposé d'étudier une variante supplémentaire d'urbanisation. Ainsi, de décembre 2009 à février 2010, une concertation approfondie impliquant les services de la Ville et de l'Etat, les opposants, d'autres propriétaires, des représentants de la Concorde, des promoteurs, accompagnés par M^{me} Rogg, médiatrice, a eu lieu en vue de l'élaboration d'une variante supplémentaire type «promenade Jean-Treina» d'un IUS de 1,23, suivant le libre choix des opposants. Le processus de concertation n'a pas abouti à une solution consensuelle avec l'Association du quartier des Eidguenots, qui contestait la densité minimale proposée de 1,23. En mars 2010, il est néanmoins décidé de poursuivre la concertation sans les opposants, avec notamment M^{me} Rogg, du Forum Saint-Jean, et M^{me} Bize, représentante des habitants du secteur de la Concorde. Trois séances supplémentaires auront ainsi lieu jusqu'en novembre 2010, lesquelles auront permis la validation de la variante retenue pour le PLQ.

Par ailleurs, M. Kempf précise que différentes études ont été menées sur les questions de la biodiversité: diagnostic sur la valeur du périmètre par l'inspecteur cantonal de la faune, un relevé de la végétation et une expertise réalisés par la Direction générale de la nature et du paysage. Concernant la circulation, une étude spécifique a été conduite avec la Direction générale de la mobilité (DGM). Les questions de zone de rencontre, de branchement des accès parking le plus proche des axes principaux, etc., ont été abordées.

En ce qui concerne les observations, elles portent notamment sur les points suivants: diminution de l'IUS sur la base du plan directeur, diminution du gabarit des bâtiments, risque de problème de gestion du trafic automobile, compatibilité du PLQ avec la campagne Masset. Concernant la densité, il est rappelé les objectifs du plan directeur cantonal et la fiche 2.1 précédemment citée. Concernant la campagne Masset, il est relevé que le PLQ proposé permet, au contraire, une bonne transition avec le bâti existant.

Questions des commissaire

Un commissaire, tout en remerciant M. Kempf pour la qualité et la clarté de son exposé, se dit indigné par la mauvaise qualité du document que M. Pagani a

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

remis à la commission. Celui-ci est illisible et ne lui permet pas de prendre position par rapport à l'objet étudié. Une commissaire répond que les documents relatifs à l'objet étudié sont disponibles sur le site de l'Etat de Genève et précise que leur taille peut être modifiée selon les besoins du lecteur. Elle est d'avis qu'il appartient aux commissaires de s'informer sur les objets inscrits à l'ordre du jour.

Cette même commissaire se réfère aux quatre rampes de parkings et demande si cela correspond vraiment à une volonté de réduire le nombre d'entrées à un strict minimum, comme cela a été dit dans la présentation. Elle souhaite également des précisions par rapport à l'emplacement de la salle commune et demande si cette parcelle appartient à la Ville. M. Kempf précise que l'une des difficultés, en dessinant ce plan, était de faire en sorte qu'il corresponde mieux aux attentes des propriétaires afin de ne pas bloquer ce PLQ. Une étude spécifique sur la possibilité de connecter et de brancher les parkings souterrains a été effectuée. Il souligne que le nombre de rampes correspond à la nécessité de répondre aux besoins et à la question de la flexibilité. Cela permettra au PLQ d'être rapidement réalisé. Il signale que les rampes sont provisoires et, si cela s'avère nécessaire, elles peuvent être démolies et remplacées. M. Doessegger ajoute que le souhait de la Ville est d'avoir une entrée et une sortie pour tous les usagers du parking, mais il souligne que cela dépend de la volonté des propriétaires. Il montre l'emplacement de la salle commune et précise que la parcelle n'appartient pas à la Ville. Il ajoute que le bâtiment de rencontre sera très probablement financé par la Ville.

Une commissaire se demande pour quelle raison la démarche de la concertation n'a pas abouti à un accord, notamment avec l'Association du quartier des Eidguenots. Elle demande également s'il est possible de rajouter un étage et s'il existe un calendrier. M. Kempf dit que M. Pagani a accepté les discussions sur différentes variantes d'urbanisation avec une densité minimale de 1,23. Les discussions ont échoué principalement sur cette question. M. Doessegger rappelle que le dépassement des 30 m nécessite des dérogations aux normes et provoque plus d'oppositions. M. Kempf ajoute que, si le PLQ est adopté, les premières constructions pourraient voir le jour en 2015.

Un commissaire s'interroge sur les éventuelles oppositions à l'égard du plan du site. Il demande également si la commission peut avoir une copie du règlement du plan du site. M. Kempf rappelle que les seules remarques concernaient le règlement proposé. L'Association du Coin-de-Terre a par ailleurs demandé à être associée au processus. M. Scattolin ajoute qu'il n'y a pas eu de remise en cause du plan du site. Un autre commissaire demande des précisions par rapport au prix du terrain. Il est répondu que le prix du terrain est de 1000 francs le mètre carré, plus la valeur de remplacement.

A la question de savoir qui sont les paysagistes, il est répondu que le Bureau Manzoni Schmid est intervenu dans différentes phases du projet, ainsi que le

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

paysagiste Laurent Essig et l'architecte Jean-Marc Comte. Enfin, un commissaire demande quelle est la stratégie s'agissant de faire un étage de moins, d'autant plus que c'est un projet qui prendra du temps à voir le jour. M. Doessegger explique qu'il est plus simple de lever les oppositions quand il n'y a pas de dérogation. M. Kempf ajoute que la distance entre les bâtiments est liée à leur hauteur. Un étage de plus pose des problèmes en ce qui concerne les limites légales relatives au gabarit et à la distance entre les bâtiments.

Demande d'audition

Le président soumet au vote la demande d'audition de M^{me} Polastri, présidente de l'Association du quartier des Eidguenots, qui l'a sollicitée. Elle est acceptée par 12 oui (2 UDC, 1 R, 1 L, 2 DC, 2 Ve, 2 S, 2 AGT) et 1 abstention (S). L'audition de M^{me} Rogg, du Forum Saint-Jean, est acceptée par 12 oui (2 UDC, 1 R, 1 L, 1 DC, 2 Ve, 3 S, 2 AGT) et 1 abstention (DC).

Une commissaire invite également ses collègues à relire les notes de séance de l'Association des promoteurs constructeurs (APCG) sur la question de la densité et de la nécessité d'avoir une densité suffisante pour construire des logements économiques.

Séance du 12 avril 2011

Audition de M^{me} Olowine Rogg, coordinatrice du Forum Saint-Jean, nouvellement nommé Forum démocratie participative, accompagnée de M. Alain Dubois, membre du groupe de pilotage

M^{me} Rogg signale que, dans un premier temps, c'est en tant que représentante du Forum Saint-Jean qu'elle participé au projet de PLQ, puis que, dans un deuxième temps, elle a été mandatée par le Service d'urbanisme pour accompagner une partie du processus de concertation pour l'étude d'une variante au PLQ. La première phase de la concertation a eu lieu après que l'Association du quartier des Eidguenots a saisi le groupe de pilotage du forum. Elle mentionne le premier forum avec l'Association des habitants, le groupe de pilotage, les représentants de l'administration et de la Ville, organisé à l'école des Ouches en présence de M. Pagani. Elle explique que, à la suite de ce forum, M. Pagani a proposé d'étudier la variante au PLQ qui soulevait des oppositions des habitants du quartier des Eidguenots. Elle signale que la concertation comprenait également des acteurs divers comme un habitant du groupe de travail Concorde-Ouches, les propriétaires, les associations, les promoteurs, etc. Le rôle du forum était de guider le processus de concertation. Elle rappelle que ce processus n'a pas abouti à un

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

consensus du fait notamment de l'IUS, et que l'Association du quartier des Eidguenots a quitté le groupe de concertation qui a par la suite fini ses travaux et rendu ses conclusions par rapport aux deux variantes.

Questions des commissaires

A une question d'une commissaire, M^{me} Rogg estime que la question de la densification, qui ne change pas dans la variante, constitue le nœud du problème. Elle signale que la variante était intéressante pour ceux qui ont continué à assister au processus de concertation. Les quartiers de la Concorde et des Ouches étaient intéressés par des aspects comme la pénétrante, la verdure, la mobilité, les circulations, les liens entre écoles et commerces. Le débat sur ces aspects a donc eu lieu sans une partie des acteurs.

Une seconde commissaire se demande s'il serait juste de dire que l'Association du quartier des Eidguenots a en quelque sorte été prise à son propre piège, puisque la variante qu'elle proposait avait le même IUS que la variante qu'elle contestait. M. Dubois répond qu'il était difficile pour les propriétaires des villas d'accepter de voir des bâtiments hauts, mais qu'avec la variante qu'ils ont proposée, constituée de petits immeubles, ils se sont rendu compte qu'ils se trouvaient avec des murs devant leur villas. Ainsi, dit-il, aucune des solutions ne leur convenait et ils sont arrivés à la conclusion que ce type d'indice n'était pas compatible avec leurs souhaits. M^{me} Rogg ajoute qu'il est difficile d'aborder la notion de densité avec des habitants. Elle signale qu'il y avait un refus de comprendre et que les délais étaient aussi très courts. Il faudrait consacrer plus de temps pour expliquer cette dimension en amont du processus.

Audition de M^{me} Michèle Polastri, présidente de l'Association du quartier des Eidguenots

M^{me} Polastri souhaite souligner trois points: non-opposition de son association à une densification, respect du plan directeur cantonal en matière de densification et, enfin, le fait d'avoir essayé de collaborer avec la Ville de Genève pour élaborer un projet, comme les nombreuses rencontres le prouvent. Elle signale que son quartier est classé dans un secteur intermédiaire, entre les bordures du Rhône et l'avenue d'Aire. Il représente une valeur de détente. La taille du parcellaire nécessite un échelonnement des opérations d'urbanisation. Avec les blocs que le projet de PLQ propose, la pénétrante verte sera coupée.

Elle souligne, par ailleurs, que la Ville souhaite faire une moyenne entre l'IUS du projet de PLQ sur la partie densifiée et l'IUS du plan du site. Son association a requis un avis de droit pour éviter d'interminables recours, en tranchant la ques-

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

tion qui divise les parties, à savoir l'indice d'utilisation du sol sur la surface à densifier. Un avis de droit de Me Nicolas Wisard, en date du 13 janvier 2010, conclut notamment que «l'IUS de 1,23 prévu pour le PLQ concernant le quartier des Eidguenots ne peut pas être «compensé», aux fins des prescriptions du plan directeur cantonal, par l'IUS moins élevé prévalant dans le lotissement voisin du Coin-de-Terre, dans le cas où ce lotissement fait l'objet d'un plan de site; de même, aucune autre «compensation» n'est envisageable en tenant compte des autres surfaces adjacentes aux quelque 18 parcelles que le PLQ projeté concernera.»

M^{me} Polastri donne un aperçu détaillé des différentes rencontres que l'association a eues avec la Ville et le Canton. Elle souligne notamment que lors du forum à l'école des Ouches, organisé avec l'aide du Forum 1203 (Forum démocratie participative), le Service d'urbanisme a monopolisé la parole pendant une heure quinze minutes alors que son association a respecté les quinze minutes de temps de parole, ce qui fait qu'il n'y a pas eu assez de temps pour un vrai débat. La présentation promise d'un projet alternatif aux «plots» a été escamotée.

Elle indique également que, pour pouvoir participer au processus de concertation, son association devait signer un accord selon lequel elle acceptait la densité proposée. Après le refus de son association d'entrer en matière sur ce point, elle a reçu une lettre de M. Pagani l'informant que la concertation se poursuivrait sans son association. Elle signale que son association a envoyé l'avis de droit de Me Wisard à M. Mark Muller, conseiller d'Etat, et qu'elle n'a reçu qu'une réponse se limitant à dire qu'il n'était pas d'accord avec cet avis. Elle est indignée de voir que les remarques de son association ne sont prises en considération ni par la Ville ni par le Canton. Les habitants de son quartier se sentent punis par la Ville de Genève – qui revient avec les «plots», au lieu d'un projet type quartier Jean-Treina – et ont le sentiment d'être les victimes collatérales du développement effréné de l'arc lémanique. Un haut magistrat les a traités de «propriétaires égoïstes». Elle rejette cette accusation et souligne que ce quartier a été fondé par des petites gens – des magasiniers, syndicalistes, douaniers, marchands de fruits... M^{me} Polastri ne souhaite pas que son quartier soit l'objet de confrontations stériles entre la gauche et la droite.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si son association a présenté son avis de droit à la Ville. A cette question, M^{me} Polastri mentionne que celle-ci a respecté la hiérarchie en présentant l'avis de droit à M. Muller.

Une commissaire comprend les efforts de l'association pour une densification modérée mais pas pourquoi elle reste tellement attachée à la question du gabarit. M^{me} Polastri rappelle que cela est prévu dans le plan directeur cantonal et que

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

son association souhaite une évolution harmonieuse du quartier. Le système en «plots» ne s'intègre pas dans ce qui existe.

Le premier commissaire demande si l'Association du Coin-de-Terre a le même point de vue, ce que M^{me} Polastri confirme.

Une commissaire croit que le problème de l'interprétation est lié au calcul de l'IUS. Elle rappelle que le projet de PLQ calcule un indice sur l'ensemble des parcelles, y compris celles qui sont dans le plan du site, tandis que l'Association du quartier des Eidguenots le calcule sur la seule partie urbanisée, ce qui donne un indice de 1,23. Elle signale que, lorsque cet indice est calculé sur l'ensemble du secteur, il est de 0,76, donc moins que ce que l'association vise. Le même problème s'est posé dans le cas du quartier du Mervelet et elle suggère d'en prendre connaissance afin de faire évoluer les discussions. Selon les documents qui ont été présentés à la commission, l'IUS pour la variante Jean-Treina est tout à fait comparable à celui que l'association conteste. Elle demande enfin si l'Association du quartier des Eidguenots a eu des contacts avec des opérateurs qui seraient prêts à partir sur une partie des projets.

M^{me} Polastri dit que, selon leur avocat, il n'est pas possible de mettre un plan de site dans un PLQ pour faire une moyenne. Elle ajoute que cet avis se réfère au cas du Mervelet. Elle signale que son association est prête à accepter le plan s'il est prouvé qu'elle a tort. Enfin, les propriétaires ne sont pas prêts à vendre, parce qu'ils ne peuvent pas se reloger avec ce qu'ils peuvent obtenir.

Demande d'audition

Le président signale que la famille Masset souhaite être entendue. Cette proposition d'audition est soumise au vote et est acceptée par 6 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC), 2 non (2 S) et 5 abstentions (2 AGT, 3 Ve).

Séance du 3 mai 2011

Audition de MM. Bernard et François Masset

M. B. Masset présente la campagne Masset. Il explique que, pour préserver son aspect historique et esthétique, une partie de celle-ci est classée depuis 1959. Il signale qu'en 1987 la famille a vendu la partie ouest du terrain, où deux bâtiments ont été construits. Il précise que, tout près de la partie classée, ceux-ci ont été construits en dégradé.

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

A l'aide des images et des cartes, il montre l'emplacement des futurs bâtiments (H et C) prévus dans le projet des Eidguenots et relève qu'ils auront un impact esthétique désastreux sur la partie classée et les habitations.

Questions des commissaires

A une question d'une commissaire au sujet des remarques formulées lors de l'enquête publique, M. B. Masset rappelle que sa famille a fait valoir ses observations. M. F. Masset montre des images du lieu prises depuis l'autre côté du Rhône et signale qu'un bâtiment de six à sept étages détruirait également l'aspect esthétique du bord du Rhône.

Un commissaire demande si la famille Masset accepterait des bâtiments de sept à huit étages semblables à ceux qui existent actuellement (bâtiments en dégradé). M. B. Masset répond que même des constructions semblables à celles qui existent déjà détruiraient la vue.

Une commissaire ne comprend pas pourquoi ils acceptent une densification pour le côté droit et non pas pour le côté gauche du périmètre. Elle demande si cela est lié à la question de la proximité avec leurs habitations, et si les commissaires peuvent effectuer une visite des lieux pour mieux se rendre compte de la situation. M. B. Masset souligne que cela est lié aux impacts sur l'esthétique de la partie classée et à la proximité avec leurs habitations. Il invite les commissaires à effectuer une visite.

Discussion et vote de la commission

Une commissaire socialiste rappelle que ce plan émane du Département des constructions et des technologies de l'information et souligne qu'il respecte les densités usuelles en zone de développement. Elle rappelle que la densité doit être calculée sur l'ensemble du périmètre et que le plan directeur prévoyait la densification de l'ensemble du site. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'une zone de développement et est convaincue que la Ville doit maintenir la volonté de construire avec une certaine densité. Elle précise que, sans cela, il serait impossible de construire des logements d'utilité publique prévus par la loi, y compris du point de vue financier. Elle soutient que les constructions en hauteur permettent de préserver des espaces publics de qualité. Elle rappelle que, dans la législature précédente, tous les groupes politiques avaient défendu le principe de densification. Le 1,2 semblait même de l'ordre du «politiquement correct». Elle déclare que le Parti socialiste donnera un préavis positif à ce projet de PLQ.

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

Un commissaire libéral souligne que, pour son groupe, la notion la plus importante est la qualité, et non pas la densité. Il rappelle que le Vieux Carouge constitue la commune la plus dense et que cela n'a pas d'impact sur sa qualité, qui est également la meilleure. Il précise que, ne permettant pas la mise à disposition des services qui vont avec l'habitation, une faible densité n'implique pas une bonne habitation. Par conséquent, dit-il, la densification est plutôt un facteur de qualité de vie. Néanmoins, il rappelle que le périmètre étudié est caractérisé par l'existence d'un plan du site qui conserve une zone villas, et pas celle d'une zone de développement sur laquelle il est légitime de construire, pour des motifs légitimes de plan financier, autant que c'est possible. Il signale qu'en matière d'aménagement il existe un autre principe, partagé également par le Département des constructions et des technologies de l'information, selon lequel le passage d'une zone de villas en zone de développement ne peut se faire que par une zone de transition. Il dit que, dans le cas étudié, les immeubles prévus sont parfaitement inadéquats par rapport à la qualité des parcelles et déclare que le groupe libéral s'opposera à ce projet.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que son groupe avait refusé l'achat d'une propriété qui fait partie de ce périmètre. Sans cela, les discussions relatives à ce périmètre n'auraient pas eu lieu. Son groupe suivra le groupe libéral et ne votera pas ce projet.

Un commissaire A gauche toute! mentionne que son groupe est convaincu qu'il faut aller de l'avant et donner un signal positif à ce projet, initié par le Canton. Son groupe votera donc ce projet.

Pour le groupe des Verts, il s'agit d'un projet de qualité qui concerne un terrain très proche du centre-ville et qui est basé sur une bonne collaboration avec les promoteurs privés. Les Verts sont favorables à une densification en ville et soutiennent fermement ce PLQ.

Une commissaire démocrate-chrétienne mentionne encore que son groupe est d'accord avec l'analyse de la commissaire socialiste. Le compromis sur la densité est parfaitement acceptable et son groupe votera donc ce projet de PLQ.

Mise aux voix, la proposition PR-864 est acceptée par 10 oui (1 R, 1 DC, 3 Ve, 3 S et 2 AGT) contre 4 non (2 L, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M. Adrien Genecand, président de la commission de l'aménagement (R). Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier la rapporteuse, M^{me} Valiquier Greccuccio, de la rapidité de son travail, puisque, une fois encore, la commission a dû se prononcer dans un délai extrêmement court après avoir auditionné les

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

personnes concernées, et rendre son rapport afin que notre préavis soit pris en compte.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse (S). Je précise que mon rapport était annoncé oral, mais qu'un rapport écrit a été distribué et sera publié dans le *Mémorial*. Ce projet de plan localisé de quartier (PLQ) valant pour partie plan de site est situé au chemin des Eidguenots et au chemin du Nant-Cayla, en zone de développement 3. De ce fait, il peut répondre aux normes de la loi générale sur les zones de développement votée en 1957 par le Grand Conseil, dans sa grande sagesse, puisque celui-ci avait prévu que la ville se développerait et qu'il fallait réserver du territoire pour l'urbanisation. Aujourd'hui, ce territoire de la zone de développement 3 fait l'objet d'une densification conforme au plan directeur cantonal. Ce dernier parle d'urbanisation différenciée lorsque celui-là est situé près d'équipements publics ou au centre-ville.

Ce projet de PLQ, qui nous est soumis pour préavis, est composé de deux parties: 62% du périmètre seront densifiés tandis que 38% seront préservés dans le cadre d'un plan de site. Ce dernier secteur concerne 20 parcelles qui comprennent les villas dites du Coin-de-Terre, érigées par les architectes Bommer, Mégevand et Baumgartner. A l'époque, l'Association du Coin-de-Terre avait acheté des terrains au Nant-Cayla à la société Le Stade français SA dans le but, peu à peu, d'y créer un lotissement de ces célèbres maisons ouvrières que l'on connaît dans l'histoire genevoise.

Pour sa part, le secteur à densifier a fait l'objet d'une demande de renseignement adressée au Département des constructions et des technologies de l'information, qui l'a préavisée favorablement. C'est à partir de là que le projet de PLQ s'est développé.

Le secteur à densifier aura une densité de 1,23, mais si nous prenons en compte l'ensemble du périmètre, elle sera de 0,76. Cela peut paraître technique, mais il est important de retenir ces deux taux, nous verrons pourquoi tout à l'heure. Dans tous les cas, une certaine densité permet de construire des logements de qualité, puisqu'il s'agit à la fois de créer du logement et de réserver des surfaces non bâties pour développer des espaces publics de qualité, lesquels sont la condition d'un projet reconnu. Concernant les typologies, le système choisi est un système dit par plots, qui permet d'ériger des bâtiments dans l'espace bâti tout en préservant des espaces verts et des espaces publics.

Nous avons auditionné M^{me} Rogg, du Forum Saint-Jean, nouvellement nommé Forum démocratie participative, qui avait été engagée comme médiatrice, à un moment donné, car l'Association du quartier des Eidguenots, notamment, s'était opposée à la densification de ce secteur. Vous pourrez prendre connais-

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

sance des différentes raisons de cette opposition dans le rapport. Mais, pour l'essentiel, cette association, dont nous avons auditionné la présidente, M^{me} Polastri, a critiqué le fait que la densification proposée soit trop élevée et ne corresponde pas au plan directeur cantonal. Certes, le taux de densité du secteur à densifier est de 1,23, mais, si l'on tient compte du fait que ce PLQ vaut pour partie plan de site et que le périmètre doit muter dans son entier, conformément aux normes de la zone de développement 3, alors la densité sur l'ensemble n'est plus que de 0,76.

Nous avons également auditionné les propriétaires de la maison de maître et des dépendances de la campagne Masset, lesquels ont fait valoir que l'édification de deux immeubles était de nature à déprécier leur domaine, qui avait fait l'objet de mesures de conservation du patrimoine.

Finalement, la commission a décidé de voter en faveur de ce projet de PLQ, à l'exception des groupes libéral et de l'Union démocratique du centre. La majeure partie de la commission a fait valoir que ce projet correspondait aux objectifs du plan directeur cantonal et à la volonté de densifier les zones de développement pour répondre aux besoins prépondérants en matière de logement. Elle a rappelé que la densification permettait non seulement de construire des logements sociaux, tout en s'assurant de la mixité des logements, mais aussi de garantir la qualité des espaces publics, puisque, finalement, le système proposé évite un étalement de l'urbanisation et préserve des qualités paysagères et des échappées sur le paysage dans un site qui, effectivement, est extrêmement intéressant.

Le groupe libéral, quant à lui, a plaidé pour le refus de cette proposition en mettant en avant la nécessité de maintenir une zone de transition entre la zone villas et les zones plus urbanisées, ce que précisément ce périmètre constituait, à son sens. C'est la raison pour laquelle il a refusé ce projet de PLQ.

Bien évidemment, le groupe socialiste soutient ce projet parce qu'il répond aux normes de la zone de développement. En 1957, le Grand Conseil avait eu la grande sagesse d'anticiper le développement des territoires urbains en essayant de garder des réserves foncières. Aujourd'hui, nous pensons que nous devons accepter nos responsabilités et savoir allier un bâti d'une densité mesurée à un non-bâti nous permettant de dégager des espaces de qualité. Nous parlons d'une densité de 1,23 sur le seul secteur densifié et de 0,76 sur l'ensemble. Une densité de 1,2 est tout à fait usuelle dans les zones de développement. Lors de la précédente législature – j'avais d'ailleurs eu l'occasion de le dire en commission – nous étions nombreux à estimer qu'il s'agissait d'un grand minimum et que ce taux était politiquement correct pour pouvoir faire passer les projets.

Peut-être y a-t-il encore un effort de grande pédagogie à faire, comme l'a relevé M^{me} Rogg, du Forum démocratie participative, pour montrer aux gens que des projets de gabarit significatif permettent de ne pas morceler le territoire, de

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

garantir les espaces publics, de travailler sur les échappées paysagères, et qu'au fond il existe une réelle articulation entre le bâti et le non-bâti pour dégager des espaces de qualité.

En tout cas, le Parti socialiste est tout à fait convaincu de la nécessité de donner un préavis positif au Département des constructions et des technologies de l'information pour ce projet de PLQ.

Premier débat

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral-radical a la liberté de vote sur ce point et je suis chargé d'exposer pourquoi une partie d'entre nous estiment que ce projet de PLQ n'est pas le bon pour ce quartier.

J'aimerais rappeler à ce Conseil municipal les propos que le magistrat a tenus lors de la séance durant laquelle il nous a proposé ce projet. Il nous a expliqué en quoi il tenait aux oppositions qu'il avait formulées pour le quartier de la Jonction, et combien ce quartier-ci était surdensifié. Il se trouve donc que, au niveau de la Jonction, le magistrat en charge de l'urbanisation de la Ville considère que 82 appartements supplémentaires seraient un étouffoir qui rendrait la vie commune en ville impossible, et c'est la raison pour laquelle il s'est opposé à cette densification.

Or, quand il nous a présenté cette proposition PR-864, il nous a dit qu'il comptait sur nous, conseillers municipaux, pour servir d'intermédiaires entre lui – ici promoteur – et les habitants du Coin-de-Terre et des Eidguenots pour leur expliquer que, pour leur part, ils devaient accepter la surdensification.

J'ai répondu au magistrat, comme il me répond maintenant: «Ne comptez pas sur moi, ne comptez pas sur les libéraux!» Dans ce Conseil municipal, il ne peut y avoir qu'un seul langage. Ce qui est possible à la Jonction est possible aux Eidguenots! Ce qui n'est pas possible à la Jonction n'est pas possible aux Eidguenots, ni ailleurs, à défaut de quoi nous n'avons pas de politique, ni de capacité de faire passer un message cohérent en matière de logement.

A peine la commission de l'aménagement avait-elle terminé ses travaux sur le PLQ aux chemins des Eidguenots et du Nant-Cayla que nous avons commencé à travailler sur le plan de site «Ensemble de Budé». Et, là encore, même schéma! Il s'agissait là de protéger un espace urbain moderne... Finalement, le Coin-de-Terre en est aussi un... Nous avons voulu savoir s'il n'était pas possible de construire un immeuble dans ce périmètre. Il nous a été répondu qu'on avait fait des essais, qu'on avait constaté qu'on pouvait le faire, mais que cela gênait la perspective, que cette densification-ci devenait exagérée et que, en conséquence,

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

on y avait renoncé au profit d'une proposition de plan de site. Alors, aux Eidguenots, on dit aux habitants que la densification proposée est standard et que les immeubles hauts sont ceux qu'il convient de construire, mais, à la Jonction, que c'est impossible et, à Budé, qu'on fait un plan de site pour que cela ne fonctionne pas!

Avec ce langage, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous assurons l'impossibilité de construire. Dans ce Conseil municipal, nous ne pouvons avoir qu'un seul langage! Soit nous protégeons et, dans ces conditions, nous déclassons les zones en périphérie de la ville – après tout, il y a des majorités pour cela, alors allons-y! – soit, au contraire, nous avons un seul langage sur la densification et sur le type d'habitat que nous préservons. Et là, effectivement, vous trouverez une politique qui se mette en œuvre tout entière.

Mais dans un système qui consiste à privilégier mon électeur à la Jonction et à léser la vie des électeurs qui ne sont pas ceux de mon quartier, par la force des choses, j'encourage les recours. Or, dans le cas des Eidguenots, il est évident qu'il ne se plantera pas un clou avant cinq ans parce qu'on connaît les délais de recours...

J'aimerais insister sur un dernier élément. Dans ce projet, le magistrat a un langage cohérent: il s'est toujours opposé à la densification. Il s'est toujours opposé à des projets qui tendaient à léser la vie des habitants, selon son point de vue, et contrairement à celui de M^{me} la rapporteuse. Mais il se trouve que, dans ce projet-ci, il n'a qu'un seul motif: il est lui-même le promoteur et, si la Ville n'était pas elle-même promoteur de ce projet, il ne lui viendrait pas à l'idée de le soutenir. Bien au contraire, il serait du côté de ceux qui le combattent!

Nous avons donc ici un autre langage qui est encore bien plus scandaleux: la Ville s'oppose à un projet si le promoteur est un promoteur bourgeois – tel qu'on le caricature sur les affiches électorales – mais quand elle est elle-même dans cet habit, alors là, le magistrat doit effacer les propos mêmes qu'il a l'habitude de tenir. Ce sont là des propos incohérents, Monsieur le magistrat, et c'est la ruine d'une politique raisonnable en matière de construction. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral, dans une partie sensible, persistera dans un non à ce projet.

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Les Verts pensent que ce projet va dans la bonne direction. Nous parlons de 300 logements aux abords immédiats du centre-ville et, en même temps, tout proches de la nature. C'est un cadre

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

idéal. Comme l'a dit la rapporteuse, nous avons écouté les habitants et les voisins concernés, mais nous n'avons pas été convaincus par leurs arguments. Si nous pouvons peut-être accorder à M. Froidevaux que, de temps en temps, il existe certaines incohérences en aménagement du territoire, nous devons aussi dire que ce n'est pas forcément le fait de la politique de la Ville, puisque cela dépend aussi de l'Etat. En effet, le plan de site «Ensemble de Budé» a été proposé par le Département des constructions et des technologies de l'information, et non pas par la Ville.

Nous pouvons comprendre que les habitants des Eidguenots soient un peu fâchés parce qu'ils sont traités différemment que les habitants d'un autre bout de la ville. Nous n'en avons pas parlé mais, en l'occurrence, nous avons renvoyé directement en commission une requête en autorisation de construire en vue d'une dérogation au rapport de surfaces de la zone villas pour la construction d'un immeuble de cinq logements aux Crêts-de-Champel, alors qu'aux Eidguenots les habitants doivent «subir» 300 logements ou des immeubles de sept étages. Cela, il est vrai, n'est peut-être pas très juste pour les gens concernés, mais c'est quand même la politique de l'aménagement du territoire de l'Etat, qui a défini les zones de développement.

Par contre, nous ne sommes pas du tout d'accord que ces habitants défendent leurs propres intérêts et qu'ils conservent leurs privilèges au détriment de centaines de locataires potentiels qui pourraient aussi profiter de cette verdure et de cet endroit magnifique. Je ne suis pas non plus d'accord avec les habitants quand ils disent qu'une densification va détruire cette situation privilégiée. Si nous regardons ce qui se passe au Lignon, certes, il peut y avoir de temps en temps des problèmes sociaux, mais le cadre est toujours magnifique et c'est vraiment une réussite en termes d'urbanisation.

Je reconnais que le Service d'urbanisme a eu la volonté d'entrer en dialogue avec les habitants et j'aurais préféré qu'on trouve une base de concertation avec tous les habitants. Cela dit, je ne comprends pas pourquoi une partie des habitants ne sont pas entrés en matière, puisque, comme l'a déjà dit la rapporteuse, l'indice d'utilisation du sol choisi est vraiment modéré. Ils auraient eu une bien meilleure position pour discuter, alors que maintenant ils se trouvent dans une situation d'opposition. Vous me direz que les Verts ont toujours soutenu la participation des habitants dans les processus de planification. Certes, mais comme je l'ai déjà dit, il faut que le cadre soit respecté et on ne peut pas toujours céder aux intérêts particuliers des habitants.

D'autre part, nous constatons avec satisfaction que ce PLQ a prévu un édicule pour des activités communes qui permettront à une vie de quartier de se développer. Et puis, il reste encore quelques petites choses à surveiller dans la mise en œuvre, telles que les entrées de garage, car il y en a beaucoup. On nous

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

a expliqué que le phasage de la réalisation les rendait nécessaires, mais qu'on ne réaliserait peut-être pas tout. Nous resterons donc attentifs, mais les Verts sont très satisfaits de ce PLQ. C'est pourquoi nous soutenons un préavis favorable du Conseil administratif.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Je ne peux pas m'empêcher de répondre à M. Froidevaux, qui vient de nous faire une démonstration de jonglerie urbanistique vraiment particulière – je n'oserais pas dire loufoque – et je dois admettre que j'en ai été vraiment éberluée.

Il faut quand même rappeler que ce projet s'appuie sur le plan directeur cantonal et qu'en conséquence il n'a rien d'extraordinaire, puisque les zones de développement sont faites pour urbaniser le territoire et qu'une densification est prévue dans ces zones. Nous devons avoir le courage politique de dire que si nous ne les utilisons pas, nous ne construisons pas et nous ne répondons pas à la crise du logement.

En revanche, effectivement, nous devons montrer aux habitants que nous prenons en compte leurs besoins, ainsi que la qualité des espaces publics, que nous devons accompagner par des projets de qualité. Et puis, Madame la présidente, concernant l'argument selon lequel il s'agit là d'une surdensification, vous transmettez qu'il s'agit d'une zone villas passée en zone de développement avec une densité de 1,2. Nous ne pouvons donc vraiment pas parler de surdensification! Nous ne pouvons pas non plus – comme cela a été dit tout à l'heure – comparer cette zone au quartier de la Jonction, où la critique a porté sur la seule surélévation des immeubles Honegger du boulevard Carl-Vogt.

Je tiens d'ailleurs à dire que le Parti socialiste, comme d'autres partis, mais aussi comme beaucoup de gens très actifs en matière de développement du territoire – notamment la Communauté genevoise d'action syndicale – soutient le fait qu'on ne doit pas surélever ces immeubles dans la mesure où ceux-ci ont une valeur d'ensemble, une valeur patrimoniale, une valeur urbanistique. Les urbanistes se sont d'ailleurs prononcés dans le même sens. Comparons donc ce qui est comparable!

Et puis, il ne s'agit pas d'opposer des opérateurs privés et publics, de dire que nous ferions là le procès de je ne sais quel promoteur! Bien au contraire, nous avons félicité la Ville d'avoir su travailler avec les privés. D'ailleurs, dans le projet de PLQ au chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost – j'aurai le plaisir d'en être la rapporteuse – l'Association des promoteurs et constructeurs genevois est venue féliciter la Ville de Genève et s'est dite particulièrement heureuse de collaborer avec une collectivité publique qui sache travailler main dans la main avec elle, et construire. C'est pourquoi, sur ces questions d'aménagement, il ne faut pas faire

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

de guerre de tranchée entre la gauche et la droite! Nous devons, au contraire, savoir prendre nos responsabilités.

Enfin – je l’ai déjà dit en commission – je trouve quand même particulièrement piquant qu’un projet de PLQ, proposé par un conseiller d’Etat libéral, qui s’appuie sur un travail mené conjointement avec la Ville, soit refusé par le groupe libéral. Le Parti socialiste, comme d’autres partis, sait prendre ses responsabilités et porter un projet intéressant, quel que soit le magistrat qui le dépose. Nous aimerions que le Parti libéral prenne aussi ses responsabilités, sinon je ne vois pas comment le conseiller d’Etat Mark Muller pourra atteindre l’objectif minimal de construction de 2500 logements par année!

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs, chers collègues, vous l’aurez bien compris, une partie du groupe libéral-radical, peu contente de l’incohérence du magistrat concernant la question des 82 logements bloqués à la Jonction, a tenu à le faire savoir. Car, en effet, il faut décider maintenant quel chemin nous voulons prendre en matière d’aménagement! Voulons-nous construire du logement ou non? A priori, à la lecture des différents programmes électoraux des deux ou trois dernières législatures, il semble que tout le monde ici veuille construire du logement. Si c’est ce que nous voulons, alors il faut partir du principe qu’il faut en construire partout: densifier la ville, densifier la couronne suburbaine, déclasser et réaliser de grands projets! Il nous a semblé utile de relever cette incohérence. En tout cas, pour une partie du groupe libéral-radical, il s’agit de suivre cette ligne de cohérence, à savoir construire partout, quel que soit le moyen, tous les types de logement.

J’aimerais encore relever un point – M^{me} Heberlein Simonett l’a soulevé – qui explique, je crois, que la concertation se soit bloquée avec les habitants des Eidguenots: ces derniers ont eu l’impression de ne pas être écoutés. Pour moi qui ne suis pas du tout un adepte de la démocratie participative, il y a quand même là un fait très piquant à soulever, à savoir que, finalement, ceux qui la prêchent à longueur d’année, dans tous les programmes, dans toutes les prises de position, ne l’appliquent pas!

Quand on nous raconte que, lors d’une assemblée publique organisée pour présenter le projet, un temps de parole inégal a été donné aux opposants, en l’occurrence l’Association du quartier des Eidguenots, Mesdames et Messieurs, je m’excuse, mais cela ne me paraît pas très correct, et cela me semble dénoter un certain manque de cohérence: «Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais!»

Quoi qu’il en soit, pour ma part, je m’en tiendrai à cette position qui est celle de densifier, de construire du logement, partout où c’est possible en ville de Genève, afin de sortir de cette crise qui touche tout un chacun.

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, je voulais principalement souligner pourquoi nous avons la liberté de vote sur ce sujet au sein du groupe libéral, et je dirai deux choses pour illustrer mon propos. Quand j'entends M^{me} Valiquer Grecuccio nous expliquer que la densification du quartier de la Jonction n'est pas possible parce que les immeubles Honegger ont une valeur patrimoniale, je ne peux pas m'empêcher de penser aux innombrables débats que nous avons eus sur d'autres sujets identiques. Il se trouve que tous les immeubles de la ville ont une valeur patrimoniale, aux yeux des uns ou des autres, et qu'il ne faut donc surtout toucher à rien. Malheureusement, cette vertu patrimoniale des immeubles ne joue pas en faveur des villas des Eidguenots, puisqu'elles ne sont pas considérées comme ayant une valeur patrimoniale. N'étant ni urbaniste ni architecte, je n'entrerai pas dans ce débat, mais, d'un point de vue politique, l'usage qu'on fait de cet argument-ci me fait un peu sourire...

D'autre part, quand M. Froidevaux nous explique qu'il devrait y avoir une cohérence de discours entre les cas de la Jonction et des Eidguenots, je comprends qu'on puisse rechercher cette cohérence politique mais ma lecture est totalement opposée. Pour moi, il faut densifier la Jonction, mais également les Eidguenots. Il ne s'agit pas de ne pas faire l'un parce qu'on ne veut pas, ou qu'on n'a pas voulu faire l'autre. Au contraire, parce qu'il aurait fallu faire l'un, on peut entamer l'autre. La densification des Eidguenots est quelque chose de souhaitable, tout comme l'aurait été la densification de la Jonction, dont nous pouvons espérer qu'elle sera simplement différée pour quelque temps.

Pourquoi est-il intelligent de construire aux Eidguenots? Parce que ce PLQ n'est pas un plan de maisons campagnardes avec un étage sur rez-de-chaussée et une densité de 0,4: il donne lieu à une vraie densification, un début d'urbanisation et une bonne utilisation de la zone de développement. C'est pourquoi quelques-uns d'entre nous, au Parti libéral, nous choisirons de voter en faveur de ce projet. Quant aux autres – vous l'aurez compris – ils se rangent à l'avis de M. Froidevaux.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais d'abord lancer une pique à M. Froidevaux. J'ai été assez interloqué par la manière très artistique qu'il a eue de prendre des vessies pour des lanternes, peut-être aussi de jouer au bonneteau, en faisant les questions et les réponses, en mélangeant tout cela et en prétendant que le centime est par ici et que la petite boule est par là...

Tout à l'heure, Monsieur Froidevaux, votre Conseil municipal a voté en faveur de 300 logements sur l'ancien site d'Artamis. Vous avez donc voté la densification du quartier de la Jonction, et celle-ci me paraît tout à fait acceptable sur

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

un ancien terrain industriel. En revanche, je persiste à penser qu'une densification des immeubles Honegger, qui connaissent déjà un taux de densité de 2,6 – lequel, avec une surélévation, monterait à 3 – est inacceptable, et cela, pour un certain nombre de raisons sur lesquelles je ne vais pas revenir ici. Le cas échéant, nous pourrions en discuter en commission dans le cadre d'un futur PLQ. Je vous signale d'ailleurs, Mesdames et Messieurs, que lorsque j'ai pris mon poste, le terrain d'Artamis était occupé, à raison, par un certain nombre de personnes parce qu'il était inutilisé depuis des années. Nous avons fait des pas gigantesques et nous nous sommes battus pied à pied pour que ces 300 logements voient enfin le jour!

De même, nous nous sommes battus pied à pied sur le terrain des Eidguenots, et c'est pourquoi je me réjouis, Monsieur Froidevaux, Mesdames et Messieurs, non seulement de voir voter ce PLQ à Saint-Jean, qui a pour enjeu la construction de 300 logements, mais aussi de le mettre en œuvre, grâce à votre Conseil, qui a bien voulu voter le droit de préemption pour acheter le terrain. Cela nous permettra très rapidement de construire des immeubles et de mettre des appartements à la disposition de la population, qui en a bien besoin.

Je relève en passant que, dans la campagne électorale qui vient de s'achever, tous les partis, y compris le vôtre, Monsieur Froidevaux, ont manifesté la volonté de construire des logements. J'espère que vous continuerez à défendre ce principe pour que nous mettions à la disposition de la population, non seulement des logements en propriété par étages – que vous semblez privilégier – mais aussi des logements bon marché pour toute la population, parce qu'elle le réclame, et parce que ses besoins sont encore modestes, je vous le rappelle, par rapport à ceux que vous défendez!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté par 50 oui contre 11 non (2 abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

Proposition: plan localisé de quartier aux chemins des Eidguenots
et du Nant-Cayla

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de PLQ N° 29790-278, qui prévoit la construction de huit immeubles et d'une salle commune ainsi que la préservation de l'ensemble des villas du Coin-de-Terre, situé au chemin des Eidguenots et au chemin du Nant-Cayla, feuille 43 du cadastre de la ville de Genève.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je requiers votre attention. Nous n'allons pas, à cinq minutes de la levée de notre séance, entamer le troisième débat sur le rapport de commission PR-832 A, à moins que vous n'acceptiez de travailler rapidement... (*Exclamations.*) Alors, celles et ceux qui souhaitent entamer ce point votent oui, les autres votent non.

Mise aux voix, la poursuite du débat est acceptée par 35 oui contre 25 non (1 abstention).

- 9. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 570 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N^{os} 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-832 A)¹.**

Troisième débat

La présidente. Nous entamons ce soir le troisième débat demandé lors de notre précédente session. Je vous rappelle que nous pouvons reprendre toutes les questions traitées lors du deuxième débat et que la discussion est ouverte sur l'arrêté, tel qu'il a été voté et qui, je le rappelle, a été refusé en deuxième débat.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je ne vais pas vous exposer à nouveau ce que j'ai dit en deuxième débat. Néanmoins, j'aimerais rappeler que ce Conseil municipal, dans une large majorité, a accepté la proposition PR-834 en vue d'étudier la construction, dans le cadre du futur écoquartier Jonction, d'une salle polyvalente et pluridisciplinaire, notamment de concerts, laquelle doit être un lieu public, autogéré et de taille moyenne.

Je tiens d'ailleurs à souligner que le principe de cette salle a été accepté à plusieurs reprises: nous l'avons accepté tout à l'heure, lors du vote du plan localisé de quartier (PLQ); il a également été validé par l'intermédiaire de la pétition P-244, votée lors de notre dernière session, à la faveur de l'Alternative, mais aussi du Parti démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre. J'ose croire que le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre sont des partis de bonne foi et que, s'ils ont voté cette salle en commission, juste avant les élections, puis après, ce n'est pas uniquement pour des raisons électorales, mais parce qu'ils y tiennent vraiment! Par conséquent, je me réjouis qu'ils votent l'amendement qui suit, qui est exactement le même que celui déposé par l'Alternative le mois passé et qui vise à ajouter la phrase suivante à la fin de l'article premier:

¹ Rapport, 6716

Projet d'amendement

«*Article premier.* – (...) Le concours d'architecture doit prendre en compte la salle polyvalente et de concerts, dont le crédit d'étude a été voté le 3 novembre 2010 via la proposition PR-834.»

Ce projet d'amendement est signé par les trois partis de l'Alternative qui, cette fois, le voteront tous... Merci.

M. Adrien Genecand (R). Nous avons déjà discuté du PLQ. Nous discutons maintenant de la proposition concrète concernant le bâtiment sous lequel on devrait mettre une salle de concerts... de spectacle ou de divertissement – peu importe. Il n'en reste pas moins qu'à mon avis cette proposition sera très mal accueillie par les habitants du quartier, et qu'elle n'a absolument aucune vision en termes de construction d'espaces de loisirs, puisque, comme je vous l'ai dit à de multiples reprises, l'Usine, haut lieu de la vie nocturne genevoise, toujours très fréquentée, se situe à quelques pas de là.

Je ne comprends pas la logique d'imposer aux habitants du quartier, non seulement une première salle, laquelle figure déjà dans la proposition initiale – et que nous ne contestons pas – mais aussi une seconde salle, laquelle découle très certainement d'une guerre pour obtenir quelque chose qui ressemblerait à ce qu'a été le Piment-Rouge, qui, finalement, a très bien pu se déplacer ailleurs. Ce d'autant plus que, entre-temps, d'autres espaces nocturnes se sont ouverts ou perdurent aux Pâquis, aux Eaux-Vives et à la Jonction. Par conséquent, s'il y a bien un secteur qui n'a pas besoin d'une nouvelle salle pour les sorties nocturnes, c'est bien le site d'Artamis!

Il faut absolument sortir la tête du guidon! Cet amendement n'a pas de sens. Il faut construire les espaces qu'on peut fréquenter la nuit dans des secteurs de type zone industrielle, qui ont l'avantage d'être peu occupés par du logement et qui ne seront donc pas source de problèmes avec les habitants riverains. Mais construire sous les habitations, là, à la Jonction, une seconde salle pour les sorties nocturnes, cela n'a aucun sens!

Pourquoi ne pas sortir de cette logique de défense consistant à vouloir placer cette salle, mètre par mètre, au même endroit, et se dire, finalement, que nous pourrions faire quelque chose d'équivalent, sans problèmes futurs, soit à la Servette – en l'occurrence aux Charmilles – soit au bois de la Bâtie, comme le proposait notamment le magistrat, ou alors, pourquoi pas, dans d'autres quartiers qui n'ont presque pas de lieux de sorties nocturnes?

Mais ce que vous faites n'a aucun sens! Vous menez là un combat d'arrière-garde pour défendre des intérêts qui n'ont plus de raison d'être, puisque, entre l'Usine et cette seconde salle, les gens seront tout à fait présents.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien n'a pas changé d'avis. Nous pensons que l'Usine vit des heures assez chargées. Il y a un trop-plein à l'Usine. Il faut trouver des solutions, et cette proposition va dans ce sens. Vous savez d'ailleurs qu'avant les élections nous avons également prôné cette solution.

Pour nous, il faut créer les lieux qui s'imposent dans une ville qui bouge et qui évolue. Et nous pensons que cela n'empêche pas une prise en compte des problèmes de sécurité, lesquels doivent également être empoignés par la police.

En outre, il y a des pas à faire dans les relations entre les organisateurs d'événements, les responsables de l'Usine et les autorités. Je sais que la Ville s'y emploie, mais il faut continuer à vraiment mettre les gens face à leurs responsabilités. J'ai été assez stupéfait de voir comment certains membres de cette Usine se comportaient avec les partis politiques, et notamment avec le nouveau parti qui doit entrer dans ce cénacle.

Je crois donc, Madame et Messieurs du Conseil administratif, que tout un travail sera à faire et à refaire pour convaincre les responsables de l'Usine que nous devons travailler autrement, dans le respect des uns et des autres. Je pense que c'est encore possible, entre gens civilisés.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). J'ai apprécié l'intervention de M. Lathion. Néanmoins, c'était un petit peu vague... Pouvez-vous me confirmer que le Parti démocrate-chrétien votera cet amendement? (*M. Lathion acquiesce.*) C'est magnifique! Nous sommes enchantés! Merci.

D'autre part, je voulais préciser que cette salle ne sera pas située sous les habitations. Elle ne dérangera pas les gens du quartier, puisque nous pourrons la construire en réfléchissant à cette problématique en amont. En outre, elle ne sera pas une Usine 2, puisqu'elle ne pourra accueillir qu'un maximum de 200 à 500 personnes et qu'elle n'aura, je crois, qu'une superficie de 400 m². Ce sera donc vraiment beaucoup plus petit que l'Usine! Et cette salle ne sera pas non plus en relation avec l'autre salle qui, elle, est prévue pour le forum. C'est pourquoi tous les arguments d'opposition à cette salle tombent!

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs, tout le monde sait bien que ce n'est pas parce que la salle sera sous des bâtiments autres que ceux dévolus aux habitations que cela ne créera pas de problèmes! Les nuisances, évidemment, surviennent quand les gens sortent tard, légèrement enivrés et fatigués, et certainement pas quand ils sont dans une salle, puisque – et je l'espère – les normes antibruit seront respectées. Ce que vous contribuez à faire, Mesdames et Messieurs, c'est simplement de transformer la Jonction en quelque chose qu'elle commence gentiment à être: un dépotoir.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lors du précédent débat, je vous avais dit que nous n'avions pas encore identifié l'emplacement exact, ni même approximatif, de cette nouvelle salle. Aujourd'hui, les choses ont évolué, et je peux vous confirmer qu'elle sera implantée sous ce nouveau quartier. Le crédit d'étude que vous nous avez accordé et le concours d'architecture qui s'ensuivra garantiront, en effet, toute une série de conditions qui devront être respectées pour l'exploitation de cette salle. Nous en sommes d'ailleurs convenus avec les éventuels futurs utilisateurs pour faire cohabiter une salle de spectacle avec les 1000 personnes qui viendront habiter dans le quartier de la Jonction, Monsieur Froidevaux.

En conséquence, je vous demande de voter cet amendement et nous aurons tout loisir de revenir vous présenter des projets concrets sur la base, notamment, de ce concours d'architecture.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Klopmann est accepté par 40 oui contre 23 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté sans opposition (56 oui et 6 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 570 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N^{os} 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais. Le concours d'architecture doit prendre en compte la salle polyvalente et de concerts, dont le crédit d'étude a été voté le 3 novembre 2010 par le Conseil municipal via la proposition PR-834.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 570 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers ainsi qu'une douce nuit. Nous nous retrouvons avec plaisir demain, sereins et dans le calme. Au revoir!

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 6874 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 6874 |
| 3. Projet d'arrêté du 17 mai 2011 de M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Alexandra Rys, Patricia Richard, Hélène Ecuyer, MM. Georges Queloz et Jacques Hämmerli: «Jetons de présence et indemnités 2011-2015» (PA-128). | 6874 |
| 4. Interpellation du 17 mai 2011 de M. Georges Queloz: «Arrêtez la comédie avant que ce soit dramatique (plafond de la Comédie)!» (I-229). | 6894 |
| 5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant de 1 981 000 francs destiné à la mise en conformité des voies de fuite et des installations de sécurité selon les normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et les exigences de la police du feu permettant d'améliorer la sécurité du public et des utilisateurs du Théâtre de la Comédie, situé au 6, boulevard des Philosophes, parcelle N° 615, feuille N° 33, commune de Genève, section Plainpalais (PR-818 A) | 6897 |
| 6. Proposition du Conseil administratif du 20 avril 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 420 000 francs destiné à l'étude d'une image directrice de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) et au projet de création d'un Ecopôle, situé au 43 de l'avenue de Châtelaine, sur la parcelle N° 3121, feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-886) | 6903 |
| 7. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 février 2011, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29778-170, qui prévoit la construction de logements, d'activités et d'un équipement public, situé entre la rue du Stand et le boulevard Saint-Georges, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, et remplaçant et abrogeant pour partie le plan localisé de quartier N° 28878-170, adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 1997 (PR-863 A) | 6916 |

8. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 février 2011, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier valant pour partie plan de site N° 29790-278, qui prévoit la construction de huit immeubles et d'une salle commune ainsi que la préservation de l'ensemble des villas du Coin-de-Terre, situé au chemin des Eidguenots et au chemin du Nant-Cayla, feuille 43 du cadastre de la Ville de Genève (PR-864 A) 6923
9. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 570 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N°s 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-832 A). Troisième débat 6945
10. Propositions des conseillers municipaux 6949
11. Interpellations 6949
12. Questions écrites 6949

La mémorialiste:
Marguerite Conus

